



Rapport d'activité 2011 du SIVOM d'AMBERT

Sivom
territoire d'AMBERT

SOMMAIRE

<u>OBJET DU PRESENT RAPPORT</u>	3
<u>I-CONTEXTE DE L'ACTIVITE DU SIVOM</u>	3
<u>I-1 SYNTHESE DE L'ACTIVITE</u>	3
<u>I-2 RAPPEL DES COMPETENCES DU SIVOM</u>	4
<u>I-3 LE TERRITOIRE DU SIVOM</u>	5
<u>I-4 L'ADMINISTRATION DU SIVOM</u>	8
<u>I-5 LE PERSONNEL</u>	8
<u>I-6 FINANCES 2010</u>	9
<u>3-GESTION DES DECHETS</u>	
<u>RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'ELIMINATION DES DECHETS</u>	25
<u>3-1 CONTEXTE</u>	25
<u>3-2 – INDICATEURS TECHNIQUES</u>	27
<u>3-3 – INDICATEURS FINANCIERS</u>	38
<u>3-4- CHIFFRES CLES</u>	41
<u>3-5- PREVENTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	43
<u>4-INTERCOMMUNALITE ET SERVICE AUX COMMUNES</u>	53
<u>4-1 INFORMATIQUE</u>	53
<u>4-2 E PROCEDURES</u>	53
<u>4-3 SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE</u>	54
<u>4-4 AIDE AUX COMMUNES – FORMATION</u>	54
<u>5- PETIT PATRIMOINE et PATRIMOINE VIVANT</u>	55
<u>6- SCOLARITE</u>	57
<u>6-1 -AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL</u>	57
<u>6-2 -INSERTION SOCIALE DES GENS DU VOYAGE</u>	58
<u>6-3 – ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET A LA PARENTALITE</u>	58
<u>7- SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</u>	60
<u>7-1- CARACTERISTIQUES DU SERVICE</u>	60
<u>7-2 – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE</u>	61
<u>7-3 -INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	65
<u>7-4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</u>	66
<u>ANNEXES</u>	
<u>LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010</u>	68

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Chaque année, dans le cadre de la transparence et la démocratisation de l'activité des établissements publics de coopération intercommunale, le SIVOM doit rendre compte de son activité annuelle pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.

Concernant la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés et celle concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les contenus des rapports sur la qualité et le prix de ces services sont intégrés dans le présent rapport général d'activité. Avant le 30 septembre de l'année, l'ensemble des assemblées délibérantes concernées doivent recevoir communication de ce rapport d'activité accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du SIVOM.

Il est tenu à la disposition du public au siège du SIVOM et des collectivités adhérentes.

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

I-CONTEXTE DE L'ACTIVITE DU SIVOM

I-1 Synthèse de l'activité 2011:

LES PRINCIPALES REALISATIONS EN 2011

Ordures ménagères:

- Un effort collectif pour améliorer le tri sélectif et diminuer la production de déchets.
- Un centre d'enfouissement, modernisé, soucieux du respect de l'environnement avec la certification ISO 14001 et la construction d'une nouvelle station d'épuration des lixiviats.
- Un engagement de diminuer de 7% en 5 ans la production de déchets de chaque habitant de l'arrondissement avec l'aide financière de l'Etat.
- La mise en place de la collecte sélective en sac sur la Vallée de l'ANCE.

Patrimoine Vivant:

- Succès de la réalisation du film sur l'histoire du Chapelet en Pays d'Ambert.
- 1500 visiteurs aux Journées du patrimoine de Pays sur le thème du patrimoine Caché
- Le lancement d'une action durable sur le patrimoine culturel immatériel par le service patrimoine vivant.

Informatique et e procédures:

- L'ensemble des collectivités dotées d'un nouveau logiciel comptabilité et début de l'installation d'un autre concernant la paie
- 100 % des collectivités télétransmettent désormais leurs actes administratifs
- Création d'un Système Informatique Géographique (SIG) avec le cadastre numérisé
- Un nouveau site internet pour mieux informer.

SPANC:

- 9000 propriétaires d'installations individuelles d'assainissement disposant d'un service public en régie renforcé
- Elaboration d'un diagnostic des installations polluantes et un plan pluriannuel de résorption.
- Un coût désormais unique de vidange sur le territoire.

SCOLARITE:

- 40 écoles et 2178 élèves bénéficiant toujours de la mise à disposition de matériels pédagogiques
- Création d'une action d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité en direction des élèves du Collège d'Ambert.

I-2 RAPPEL DES COMPETENCES du SIVOM :

Selon les statuts du 21 décembre 2007, le syndicat exerce en lieu et place de l'ensemble des collectivités membres (communes et communautés de communes au titre de la représentation substitution) les compétences suivantes :

Elimination des déchets

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés comprenant la collecte, le traitement, la mise en décharge et les opérations de transport, de tri, de stockage qui s'y rattachent ainsi que les démarches de communication concernant les déchets.
- Elimination des déchets industriels banals.
- Suppression et réhabilitation des décharges sauvages.

Petit patrimoine :

Le recensement et le suivi des programmes de restauration du petit patrimoine, la coordination des opérations d'animation et de communication autour du petit patrimoine.

Au titre des compétences optionnelles, le syndicat exerce également les compétences suivantes :

Action sociale :

Gestion administrative et financière de l'action « insertion sociale des gens du voyage » sur l'aire d'accueil d'Ambert.

Services aux communes :

- **Aide à la scolarité** : constitution d'un stock de matériel pédagogique mis à disposition auprès des écoles primaires. Organisation de journées à thèmes, animations.
- **Aide aux secrétariats de mairie :**
- **Informatique** : formation des secrétaires de mairie aux logiciels de comptabilité, paie,...- suivi et conseil.
 - Développement des nouvelles techniques d'information, de communication et de gestion (mise en réseau des communes via internet).

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

- Mission technique obligatoire, de contrôle de conception , d'implantation et de réalisation des installations neuves . Etat des lieux et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
- Facultative, d'assurer à la demande des propriétaires , l'entretien des installations d'assainissement non collectif et le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif .

I-3 Le territoire du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.

Le territoire du SIVOM d'AMBERT a une superficie de **1700 km²** et regroupe **58** communes pour les compétences obligatoires sur **8 cantons** de l'arrondissement d'Ambert et **7 communautés de communes** représentant selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2012, une population de 28319 habitants au lieu de 28386 habitants en 2011 (-0,22%) et de **29499 habitants (-4%)** en 2008.

Les Communautés de Communes membres du syndicat :

- C. de C du Pays d'AMBERT
- C. de C. du Pays d'ARLANC
- C. de C. du Pays de CUNLHAT
- C. de C. du Pays d'OLLIERGUES.
- C. de C. du Haut Livradois.
- C. de C. de la Vallée de l'Ance.
- C. de C. Livradois Porte d'Auvergne.

Le territoire du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT



Emplacements des déchèteries



Emplacement déchèterie et CET

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

LA POPULATION INSEE 2012 DE L'ARRONDISSEMENT au 1^{er} janvier 2012

COMMUNES	POPULATION COMpte SIMPLE	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2011	POPULATION COMpte DOUBLE
AMBERT	6962	-13	7264
CHAMPETIERES	253	0	260
LA FORIE	341	-9	349
JOB	1064	0	1088
MARSAC EN LIVRADOIS	1446	0	1494
ST FERREOL DES COTES	547	+2	575
ST MARTIN DES OLMES	273	+3	281
THIOLIERES	160	+6	163
VALCIVIERES	216	-3	225
ARLANC	1929	+19	1987
BEURRIERES	304	-2	319
CHAUMONT LE BOURG	216	+1	222
DORANGES	149	-1	156
DORE L'EGLISE	634	-6	654
MAYRES	182	0	188
NOVACELLES	151	0	156
ST ALYRE D'ARLANC	174	-1	176
ST SAUVEUR LA SAGNE	112	-2	117
AUZELLES	337	-1	357
BROUSSE	370	+5	379
LA CHAPELLE AGNON	381	-7	394
CUNLHAT	1304	-11	1343
TOURS SUR MEYMONT	504	-3	515
CEILLOUX	156	+1	164
DOMAIZE	382	+11	389
LE BRUGERON	253	-7	264
OLLIERGUES	807	-34	842
ST GERVAIS SOUS MEYMONT	255	+2	260
ST PIERRE LA BOURLHONNE	143	-6	146
MARAT	827	+11	853
VERTOLAYE	594	-4	607
BERTIGNAT	485	0	505
GRANDVAL	111	+3	121
LE MONESTIER	190	+5	197
ST AMANT ROCHE SAVINE	539	-5	569
ST ELOY LA GLACIERE	62	0	64
LA CHAULME	134	+2	137
GRANDRIF	168	-9	173
ST ANTHEME	739	-15	764
ST CLEMENT DE VALORGUES	218	-1	220
ST ROMAIN	236	+7	241
AIX LA FAYETTE	76	-2	77
CHAMBON SUR DOLORE	172	-2	177
CONDAT LES MONTBOISSIER	230	-4	233
ECHANDELYS	232	-2	238
FAYET RONAYE	100	-8	106
FOURNOLS	365	-17	373
ST BONNET LE BOURG	149	+4	154
ST BONNET LE CHASTEL	236	-1	245
STE CATHERINE	59	-1	59
ST GERMAIN L'HERM	508	-11	546
BAFFIE	117	-1	119
EGLISOLLES	251	+7	257
MEDEYROLLES	113	0	117
SAILLANT	285	+4	298
ST JUST	162	+9	166
SAUVESSANGES	549	-3	555
VIVEROLS	396	+5	399
TOTAL : 58 communes	28319	-67	29304

I-4 L'ADMINISTRATION DU SIVOM

Le syndicat est administré par un **comité syndical** composé de délégués élus par les membres associés. Chaque commune est représentée dans le comité par des délégués dont le nombre est fixé en fonction de la population de la commune.

Les communautés de communes adhérentes du syndicat sont représentées par substitution au sein du conseil par les délégués de communes.

Le comité compte **78 délégués** titulaires et le même nombre de délégués suppléants.

Le comité a désigné un bureau composé de **16 membres**, à savoir un **Président**, 3 **Vice -Présidents**, 12 membres. Le bureau comprend obligatoirement 2 délégués de chaque canton.

Les commissions :

- **Commission d'Appel d'Offres :**
- **Comité Technique Paritaire:**
- **Commission Ressources Humaines :**
- **Commission de suivi du Centre de Stockage des Déchets Ultimes du Poyet**

Les réunions et décisions :

Le comité syndical s'est réuni en 2011 à quatre reprises :

27 JANVIER 2011	AMBERT
17 FEVRIER 2011	VERTOLAYE
23 JUIN 2011	LE BRUGERON
13 OCTOBRE 2011	LE MONESTIER

Le bureau s'est réuni à 5 reprises en 2011.

Plus de 150 actes administratifs soumis au contrôle de légalité ont été télétransmis.

I-4 PERSONNEL/ DEVELOPPEMENT SOCIAL/ PREVENTION

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2011 fait apparaître **56 agents** (+1/ 2010) en activité répartis par service de la manière suivante :

- Collecte des ordures ménagères et sélective : 25 agents et 1 apprenti chauffeur poids lourd.
- Atelier mécanique : 2 agents.
- CSDU : 4 agents
- Déchèteries : 9 agents
- Prévention : 1 ACMO (assistant de prévention) et 1 chargée de mission.
- Administration générale : 9 agents
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 2 agents.
- Service petit patrimoine : 1 agent.
- Service accompagnement à la scolarité et à la parentalité : 1 animatrice territoriale .

En équivalent temps complet , l'effectif du SIVOM représente 50 équivalent temps complet en activité.

En 2011, le SIVOM a procédé à la création de :

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (collecte)
- 1 contrat d'apprentissage (collecte)
- 3 contrats à durée déterminée.

Tout en enregistrant 4 départs à la retraite.

Prévention – qualité :

- Trois réunions du comité technique paritaire en 2010 animées préalablement par plusieurs groupes de travail.
- Travail paritaire en vue d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents impulsé par l'Agent de la mise en œuvre (ACMO).
- Le programme de prévention des risques professionnels 2011 a permis de mettre en place 9 actions dont entre autre : la mise à jour d'un livret d'accueil des nouveaux agents, la création de fiches de sécurité au travail, la dotation de portables spécifiques pour les travailleurs isolés (15 agents) et un nouveau moyen de communication avec la flotte véhicules .
- En 2011, le SIVOM a consacré un budget de 20.000€ pour la prévention au travail.

La formation :

Dans le cadre de la réforme sur la formation obligatoire des agents de la fonction publique territoriale, on constate que le temps de formation du personnel du SIVOM a plus que doublé en l'espace de 3 ans.

Le SIVOM a mis en place un règlement du temps de formation en interne durant l'année 2011

Types de formation/ jours	2009	2010	2011	Evolution /2010	prévisionnel 2012
Formations obligatoires	15	60	72	20,00%	52
Formation FCO	0	40,5	55	35,80%	35
Formations prévention des risques	130	87,5	64	-26,86%	149
Tout au long de la vie	11	33	125	278,79%	79
Droit individuel à la formation	5	21	34	61,90%	48
Total	161	242	350	44,63%	363

I-5 COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 :

Conformément à la réglementation en vigueur mais également de façon à effectuer un meilleur suivi, le budget du SIVOM est composé de plusieurs budgets annexes et fonctionnels :

- Fonction 213 : aide à la scolarité.
- Fonction 020 : administration générale.
- Fonction 812 : ordures ménagères.
- Fonction 96 : informatique
- Fonction 524 : insertion sociale gens du voyage.
- Budget annexe M49 : SPANC.

Le budget général du SIVOM 2011:

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Les tableaux suivants présentent les coûts et la répartition des principaux postes de dépenses et de recettes. Le budget 2011 s'élevait à un montant global de dépenses **de 4.108.836,21€ au lieu de 3.960.670,18€ en 2010 et de 3.774.084,63€ en 2009 soit une hausse de +3,74% par rapport à 2010.**

Cette hausse attendue se concentre sur le chapitre des dépenses à caractère général (+5,2%) sans mesure nouvelle mais avec les conséquences de l'inflation sur des postes en forte hausse comme les carburants +30.000€ soit +20%

Les autres faits marquants de l'exercice 2011 :

En recettes de fonctionnement.

1-La poursuite de la prise en charge par le VALTOM de toutes les dépenses d'investissement pour capacités nouvelles du centre d'enfouissement.

2- Une hausse substantielle des recettes de la gestion des déchets (hors TEOM) soit un montant supplémentaire de +180k€ avec la revente des déchets recyclables, l'apport de Déchets industriels banals et des subventions des éco organismes tels que Eco-emballages.

Permettant d'aboutir à :

3- Une capacité d'AUTOFINANCEMENT confortée et maintenue autour de 500k€.

4- Aucun recours à l'emprunt en 2011 avec 650.000€ de travaux d'investissement

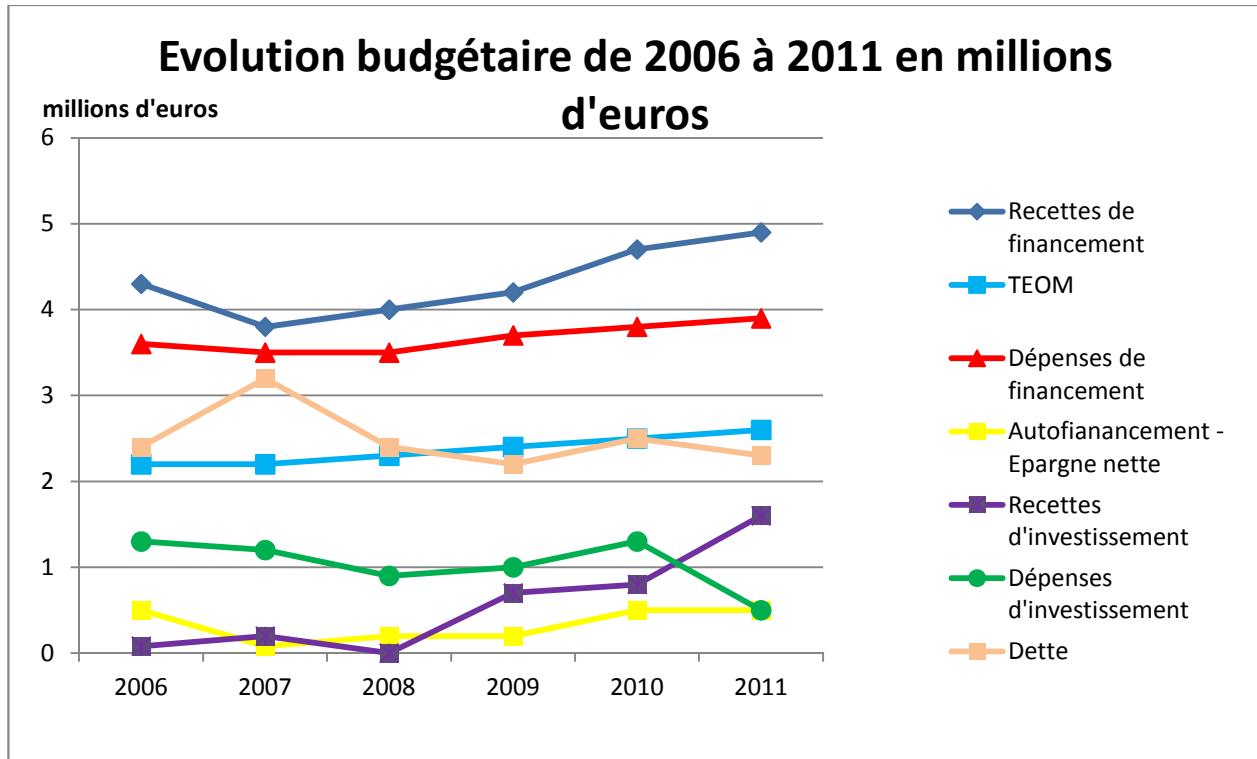
EVOLUTION BUDGETAIRE DU SIVOM DE 2006 A 2011.

Sur la base des comptes administratifs, les tableaux ci-dessous font apparaître l'évolution budgétaire du SIVOM qui se caractérise par :

- Une faible évolution de sa pression fiscale (TEOM) durant cette période,
- Une hausse modérée de ses dépenses de fonctionnement tenant compte de l'inflation de la période et de l'impact de la hausse de la TGAP à partir de 2009 (+7% du total des dépenses de fonctionnement).
- Une évolution plus sensible des recettes du SIVOM à partir de 2010 avec la participation du VALTOM dans les investissements nouveaux du centre du Poyet.
- Une amélioration de l'autofinancement à partir de 2010.
- Un endettement maîtrisé de la collectivité.

EVOLUTION BUDGETAIRE DU SIVOM DE 2006 à 2011

en Millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement	4,3	3,8	4	4,2	4,7	4,9
TEOM	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6
Dépenses de fonctionnement	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,9
Autofinancement -Epargne nette	0,5	0,08	0,2	0,2	0,5	0,5
Recettes d'investissement	0,081	0,2	0,6+	0,7	0,8	1,6
Dépenses d'investissement	1,3	1,2	0,9	1	1,3	0,5
Dette	2,4	3,2	2,4	2,2	2,5	2,3



COMPARATIF Compte Administratif BUDGET GENERAL

Dépenses de Fonctionnement

	CA 2009	CA 2010	CA 2011
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	315 030,60	320.730,56	461.237,06
61 - SERVICES EXTERIEURS	671 726,78	683.917,08	628.571,03
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57944,08	62.081,43	58.880,16
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	312496,05	453.552,12	466.838,38
014 - Reversement TEOM St Gervais	17445,85	0	0
012 - CHARGES ET PERSONNEL	1.753.353,34	1.775.069,36	1.755.312,42
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	149.339,70	154.813,93	158.926,08
66 - CHARGES FINANCIERES	87.838,27	107.601,01	132.913,09
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.000,00	2.939,70	6330,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	395.538,80	398.310,18	430.217,48
022 - Dépenses imprévues	0	0	0
TOTAL	3.774.084,63	3.960.670,18	4.108.836,21

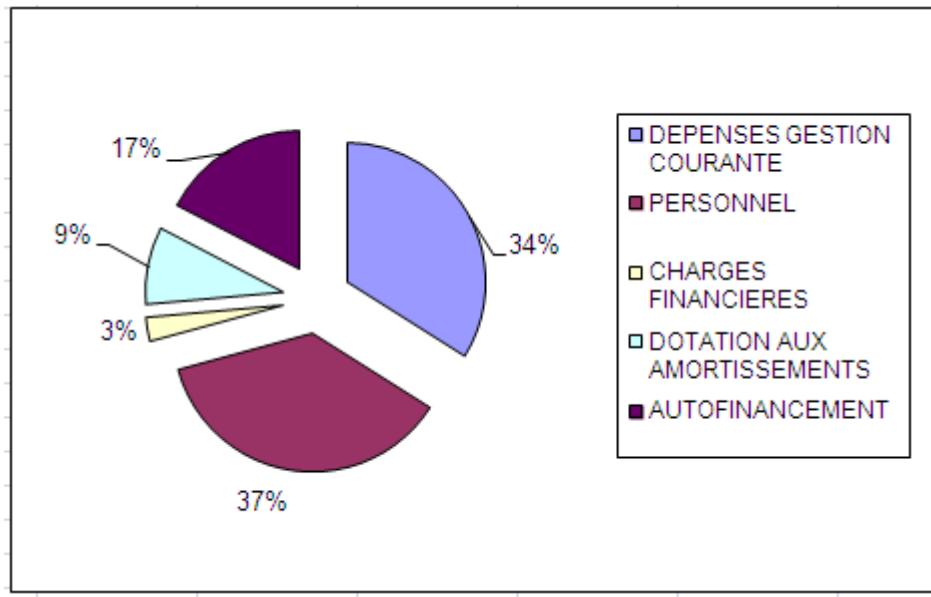
SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Recettes de fonctionnement

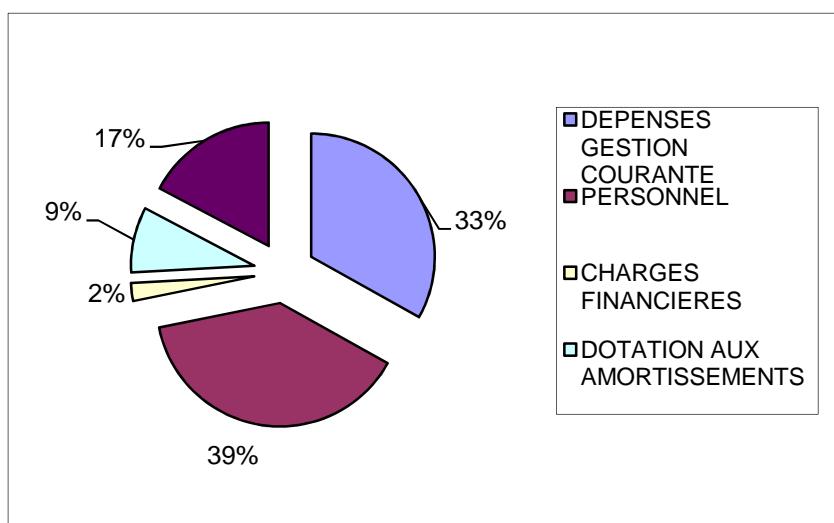
	CA 2009	CA 2010	CA 2011
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1.174.590,66	1.256.640,18	1.339.884,90
7331 - TEOM	2.413.377,11	2.541.157,77	2.629.210,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	445.898,45	772.425,74	1.010.459,82
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	131.550,58	110.907,27	41.770,55
75 - Autres produits de gestion courante	3.314,22	2.877,51	6.597,32
77 - REPRISES SUBVENTIONS BIENS AMORTISSABLES	2.706,59	44.540,54	4.717,00
002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	1.128.031,47	1.290.067,07	1.173.354,17
042-76 -78 divers		25.209,13	4.168,47
TOTAL	5.299.496,89	6.043.825,21	6.210.135,85

COMPARATIF BUDGET GENERAL

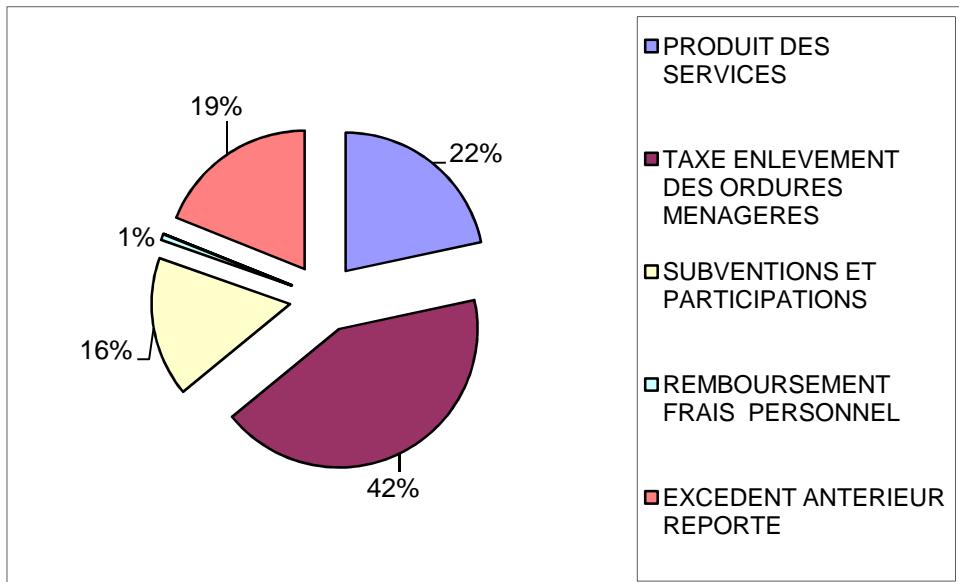
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011 BUDGET GENERAL DU SIVOM



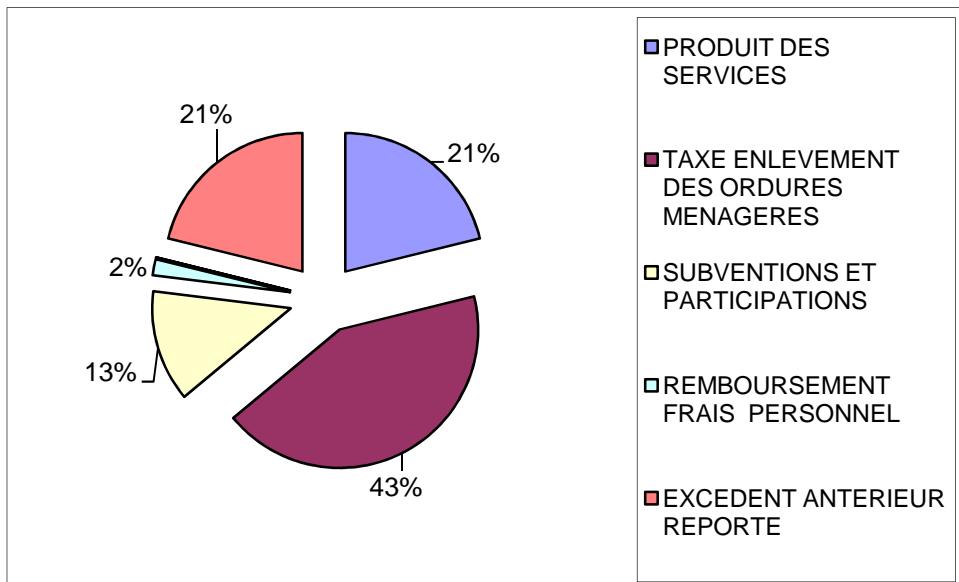
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011
BUDGET GENERAL DU SIVOM.**



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010
BUDGET GENERAL DU SIVOM.**



COMPTE ADMINISTRATIF 2010 et 2011 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2010	2011	RECETTES	2010	2011
			001 -Excédent n-1	230.148€	33430€
Chap. 001 Solde exercice antérieur	0	532.303€	Chap.040 Opérations d'ordre	389.310€	430.217€
chap. 16 Remboursement emprunts	263.340€	278.033€	Chap.10 Dotations, FCTVA.	404.954€	1.114.020€
Chap.20 à 23 Dépenses d'équipement	1.265.602€	512132€	Chap. 16 Emprunts	0€	0€
reprise subventions	0	4121€	Divers	8242€	3326€
Total général	1.532.021€	1326.589€	Total général	1.033.148€	1.581.003€

Les investissements 2011

Les principales réalisations 2011 sont les suivantes :

- Finalisation du programme de voirie des déchèteries.
- Démarrage de la rénovation et de la mise aux normes du garage du SIVOM.
- Travaux d'étanchéité d'un casier de stockage de déchets et ouverture du dernier.
- Réalisation des travaux préparatoires de la centrale électrique de valorisation Biogaz.
- Renforcement des actions de lutte contre les nuisances olfactives.
- Installation de la nouvelle station de traitement de lixiviats.
- Modification du système de communication avec la flotte des véhicules de la collecte.
- Création d'un système de protection des travailleurs isolés.
- Poursuite de l'installation du Système d'Information Géographique (SIG).
- Nouveau site Internet.
- Modernisation du montage des films documentaires du service patrimoine.
- Installation du logiciel Paie dans les communes.
- Acquisition de nouveaux photocopieurs.
- Refonte du système téléphonique fixe.

2- GESTION DES DECHETS

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

I CONTEXTE

1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'arrondissement d'Ambert fut **créé en 1978**. A partir de 1983, le SIVOM, réunit 55 communes qui décident de centraliser la collecte et le traitement des ordures ménagères, afin d'améliorer le service rendu aux administrés. Aujourd'hui, **le SIVOM de l'arrondissement d'Ambert regroupe 58 communes** soit une population municipale de **28 319 habitants** sur un territoire de **1 600 Km²**.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes : recensement INSEE 2011.

Dans le cadre de l'élaboration de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy de Dôme (PDEDMA), il a été décidé de retenir la population municipale pour calculer les ratios par habitant plutôt que la population double compte (29 304 habitants pour le territoire du SIVOM) précédemment retenue.

1.2 Modalités d'exploitation du service

Nature du service*	Mode de gestion	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie directe		
Collecte sélective	Régie directe		
Déchetterie	Régie directe		
Stockage	Régie directe		
Centre de transfert	néant		
Transport de déchet	néant		
Tri	Prestation privée	1er janvier 2009	31 décembre 2012

* indiquer si la nature du service est identique sur le périmètre de l'EPCI

1.3 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	KA France

Fourniture de sacs de collecte sélective	SOPAVE
Fournitures des points d'apport volontaire verre	Citec Environnement

1.4 La gestion des déchetteries

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ambert	Régie directe		
Arlanc	Régie directe		
Cunihat	Régie directe		
Viverols	Régie directe		
Marat - Vertolaye	Régie directe		
Saint Germain l'Herm	Régie directe		
Saint Anthème	Régie directe		

1.5. *Emploi*

Nombre d'agents affectés au service de collecte et déchetteries en équivalent temps plein

Collecte des déchets : 26 ETP

Déchetteries : 8 ETP

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte

II.1.1.a. Présentation

En 2011, le SIVOM d'Ambert assure la collecte en porte à porte dans les bourgs des communes, aussi bien en tournée OM que sélective.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage du Poyet à Ambert.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société Claustre Environnement à Marsac en Livradois.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

<p>d'emballages,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bouteilles et flacons en plastique, • les briques alimentaires, • les emballages métalliques en acier et en aluminium 	<p>habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs. • les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. 	<p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc</p>
--	--	---

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent de **bacs verts de 120 à 240 litres** pour déposer leurs ordures ménagères et de **sacs jaunes et bleus** pour déposer leurs emballages à recycler.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
AMBERT ville	Toute l'année	2 fois par semaine
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine
RURAL très dispersé	L'hiver	0.5 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5 h et 12 h.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
Les bourgs des communes d'Ambert, Arlanc, Marsac en Livradois, Cunlhat, La Forie, Job, Vertolaye, Olliergues St Amant Roche Savine,	Toute l'année	1 fois par semaine	12 252 habitants environ

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Sauvessanges et Viverols			
--------------------------	--	--	--

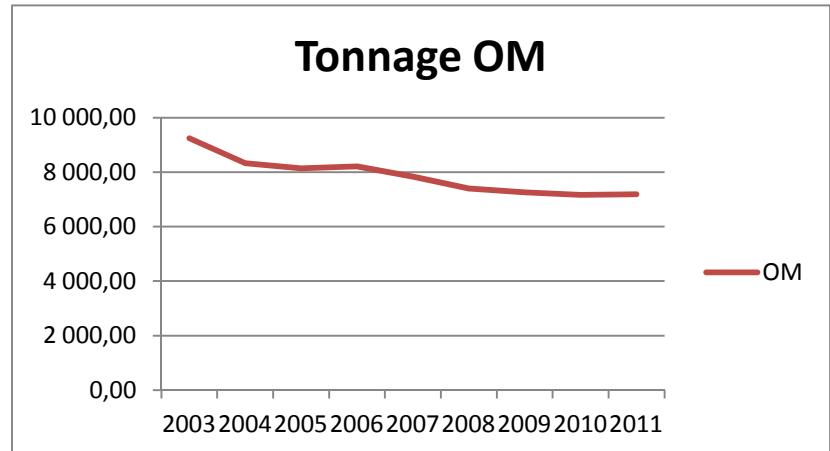
Elles ont lieu du mercredi au vendredi entre 5 h et 12 h.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2010	2011	Evolution
Ordures ménagères*	7 165.62 t 252.43 (kg/hab)	7 187.11 t 253.79 (kg/hab)	+ 0.29 %
Collecte sélective (12 185habitants)	371.88 t 31.32 (kg/hab)	373.54 t 30.65 (kg/hab)	+ 0.45 %
Total	7 537.50 t	7 560.65 t	+ 0.31 %

*Au regard de la configuration de nos tournées de collecte des ordures ménagères, nous ne pouvons pas faire de différence de tonnage entre les collectes en porte à porte et en points de regroupement le tonnage donné ci-dessus est donc le tonnage total.

Années	Tonnage d'OM	Evolution
2003	9 245,60	
2004	8 326,54	-11,04%
2005	8 140,08	-2,90%
2006	8 213,22	0,90%
2007	7 836,73	-4,80%
2008	7 395,58	-5,96%
2009	7 256,57	-1,91%
2010	7 165,62	-1,25%
2011	7 187.11	0.29%



II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SIVOM d'Ambert assure la collecte en apport volontaire ou points de regroupement pour les OM et la collecte sélective dans les écarts, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri et des OM vers le centre de stockage.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre

- les déchets ordinaires

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

<ul style="list-style-type: none"> • les papiers et cartons d'emballages, • les bouteilles et flacons en plastique, • les briques alimentaires, • les emballages métalliques en acier et en aluminium • le verre 	<ul style="list-style-type: none"> provenant de la préparation des aliments et du nettoyement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc. les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs. les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.
	<p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc...</p>

Des conteneurs sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc...

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 5 h et 12 h pour la collecte des OM et de 12h à 19h pour la collecte sélective.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab) pour 16 134 habitants

Matériaux collectés	Nombre de points en 2010	2010	2011	Evolution
Verre	306	1 014.74 t 35.75 kg/hab	1085.73 t 38.34 kg/hab	7.00%
Bacs bleus (16 134 habitants)	348	745.16 t 45.11 kg/hab	774.24 t 47.98 kg/hab	3.90%
Bacs jaunes (16 134 habitants)	348	194.18 t 11.75 kg/hab	203.14 t 16.58 kg/hab	4.61%
OM*				

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

*Au regard de la configuration de nos tournées de collecte des ordures ménagères, nous ne pouvons pas faire de différence de tonnage entre les collectes en porte à porte et en points de regroupement (voir tableau tonnage en porte à porte ci-dessus).

II.1.3. La collecte en déchetterie

II.1.3.a. Présentation

Le SIVOM d'Ambert compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Elles sont accessibles aux habitants des 58 communes, mais pas aux professionnels.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

AMBERT : Le Poyet Tél/Fax : 04 73 82 37 17			
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Lundi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Lundi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Mardi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Mardi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Mercredi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Jeudi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Vendredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Vendredi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
Samedi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30	Samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30

ARLANC : Champs Puissant (derrière le cimetière) Tél/Fax : 04 73 95 17 22			
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Lundi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Lundi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Mardi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	fermeture	Jeudi	fermeture
Vendredi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Vendredi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
Samedi	8h30 à 12h et 13h30 à 18h	Samedi	9h à 12h et 13h30 à 17h30

CUNLHAT : Zone artisanale Tél/Fax : 04 73 72 31 88			
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Lundi	fermeture	Lundi	fermeture
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h30	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Mercredi	9h à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h30	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h30	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h30	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

VERTOLAYE : La Paterie Tél/Fax : 04 73 95 37 85			
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Lundi	9h à 12h	Lundi	9h à 12h
Mardi	9h à 12h	Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h	Mercredi	9h à 12h
Jeudi	fermeture	Jeudi	fermeture
Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

VIVEROLS : en face scierie		Tél/Fax : 04 73 95 34	
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

SAINT GERMAIN L'HERM : Lair		Tél/Fax : 04 73 72 09 14	
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h et 14h à 18h	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

SAINT ANTHEME : ZA Les Gourmets		Tél/Fax : 04 73 95 86 99	
ETE (15 avril au 15 octobre)		HIVER (16 octobre au 14 avril)	
Lundi	9h à 12h	Lundi	9h à 12h
Mardi	9h à 12h et 14h à 18h	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi	9h à 12h	Vendredi	9h à 12h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h	Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les particuliers : gratuit
- Pour les associations et administrations : gratuit
- Professionnels: non autorisés.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Aucun système de contrôle du nombre des entrées n'est en place sur l'ensemble de nos 7 déchèteries, mais la fréquentation des déchèteries de l'arrondissement est estimée à 80.000 usagers par an.

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2010 (en tonne)	2011 (en tonne)	Transfert 2011
Déchets valorisés	Déchets verts	1699.74	1306.35	
	Bois	678.14	742.73	
	Ferrailles	678.32	665.00	
	Gros cartons	157.62	160.84	
	Papier	100.16	134.60	
	Verre	128.16	118.92	
	Textile	NC	35.15	
	Pneus	42	50.45	
	Huile de vidange	14.86	14.95	
	Batterie	17.256	17.73	
	Huile alimentaire	0	0	
	Piles	7.83	6.85	

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

	D.E.E.E. (au total) dont :	263.14	308.20	
	- Gros électroménager hors froid	99.003	107.50	
	- Gros électroménager froid			
	- Ecran	50.108	56.00	
	- Petit appareil en mélange	55.628	79.20	
		58.397	65.60	
	Bouteilles plastiques	60.56	35.22	
Déchets non valorisés	Lampes et tubes fluorescents	0.392	0.413	
	Cartouches d'encre	0.587	0.697	
	Gravats valorisés en ISDND	0	0	
	DIB valorisés	0	0	
	Sous total	3 848.765	3 598.10	
	Encombrants (avec la collecte à domicile)	2280.77	2485.16	
	Déchets toxiques	31.232	31.76	
	Amiantes cimentée	87.62	31.74	
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0.868	0.799	
	Sous total	2 400.49	2549.46	
Total des apports		6 249.255	6 147.56	
		220.15kg/hab	217.08 kg/hab	

II.1.3.f. Kilométrage parcouru (en km)

Collecte om : 180.440 km

Collecte sélective Points d'apport volontaire : 103.480 km

Collecte sélective Porte à porte : 18.720km

Déchetteries : 76.300km

Soit un total de 378940 km.

II.1.4. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.4.a. Présentation

II.1.4.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Type d'emballages	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010-2011
Boîte 2 L	375	453	500	0	- 100%

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Carton 25 L	22	37	25	0	- 100%
TOTAL	397	490	525	0	- 100%

Nous avons malgré tout collecté 0.799 tonnes de DASRI, mais suite au décret 2011-763, nous ne fournissons plus les boîtes aux patients, la fourniture est à la charge des pharmaciens.

II.2. Le traitement

II.2.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

Le centre de stockage se situe sur la commune d'Ambert au lieu-dit Le Poyet. Il s'agit d'un centre de stockage de type centre d'enfouissement technique de classe 2, conforme à l'arrêté du 9/09/97 et à l'arrêté modificatif du 31/12/01, avec une autorisation d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2015.

En outre, un casier d'amiante liée est en place actuellement selon l'arrêté préfectoral du 11 juin 1998.

Ce centre se caractérise entre autre par :

- contrôle des entrées (portail de mesure de la radioactivité)
- pesage des déchets entrants
- traitement des lixiviats (station de traitement par nano filtration depuis fin 2011)
- collecte et traitement du biogaz

Obtention de la norme ISO 14001 EN MAI 2011 ;

Quantités traitées (en tonne)

SIVOM		2010	2011	Evolution
Professionnels	Ordures ménagères	7165.62	7187.11	
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	2292.57	2843.42	
	Boues station d'épuration	206.40	171.44	
	Inertes	7.12	368.74	
	Résidus d'unités de tri	114.83	118.00	
	Déchets industriels banals	809.30	1066.48	
TOTAL DECHETS ENFOUIS		10 608.85	11 756.47	0.11%

HORS SIVOM		2010	2011	Evolution
Professionnels	Ordures ménagères	0	699.74	
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	0	0	
	Boues station d'épuration	0	6.26	
	Inertes	0	0	
	Résidus d'unités de tri	0	0	
	Déchets industriels banals	12 131.66	11 827.24	
TOTAL DECHETS ENFOUIS		12 131.66	12 533.24	3.31%

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

TOTAL		2010	2011	Evolution
Professionnels	Ordures ménagères	7165.62	7886.85	
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	2292.57	2843.42	
	Boues station d'épuration	206.40	177.70	
	Inertes	7.12	368.74	
	Résidus d'unités de tri	114.83	118.00	
	Déchets industriels banals	12940.96	12893.72	
Résidus d'unités de tri		0	1.28	
TOTAL DECHETS ENFOUIS		22 740.51	24 289.71	6.81%

II.2.2. La valorisation biologique

Les plateformes de compostage

Quantité traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2010	2011	Evolution
Déchets verts des déchetteries du SIVOM	Plate forme d'Amber	VALTOM	Véolia/Bourbié	1699.74	1306.35	-23.14 %
Des professionnels	Plate forme d'Amber	VALTOM	Véolia/Bourbié	177.34	319.04	79.90 %
Des communes	Plate forme d'Amber	VALTOM	Véolia/Bourbié	0.00	0.00	0 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 877.08	1 625.39	- 13.41 %

II.2.3. Les déchets des déchetteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Amber
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Amber
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Bouteilles plastiques	Recyclage	Valorplast	Puteaux
Pneumatiques	Recyclage	Véolia Propreté	Brive Charensac

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	STGPTI	Aulnat
Verre	Recyclage	SORECA	Saint Romain le Puy
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	CET du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	CET du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Ambert
Amiante cimentée	Enfouissement	CET du Poyet	Ambert
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	SITA MOS	Clermont Ferrand

II.2.4. Le centre de tri

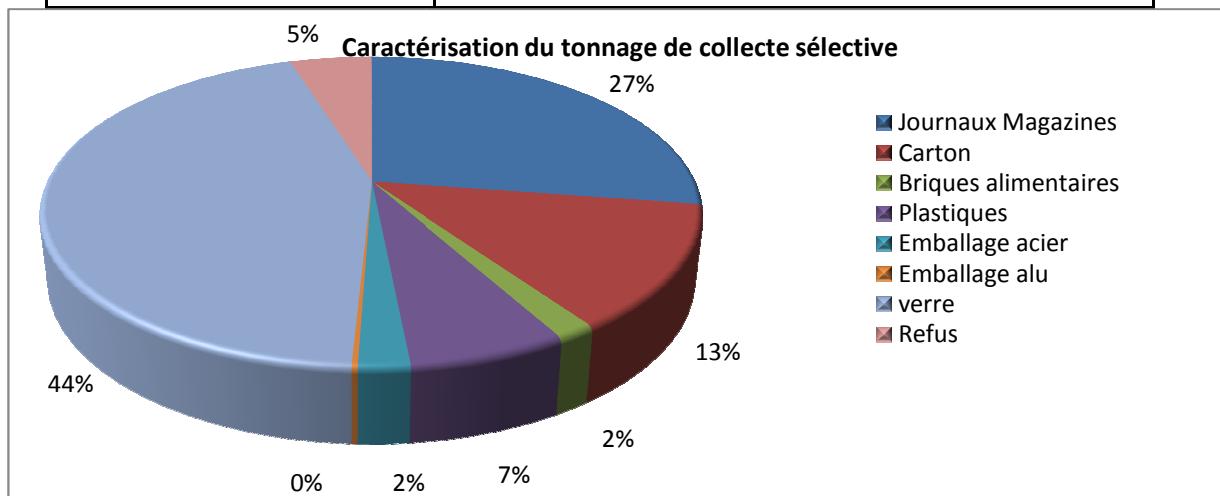
II.2.4.a. Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	92800 PUTEAUX
Emballages en acier	Claustre Environnement	63940 MARSAC EN LIVRADOIS
Emballages en aluminium	Claustre Environnement	63940 MARSAC EN LIVRADOIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY
Verre	Saint Gobain emballage	42610 Saint Romain le Puy

II.2.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2010	2011	Evolution
Journaux Magazines	664.94	669.39	0.67 %
Carton	281.40	316.20	12.30 %
Briques alimentaires	41.33	39.56	- 4.28 %
Bouteilles plastique PET clair	52.99	56.55	6.72 %
Bouteilles plastique PEHD	55.17	50.66	- 8.17 %
Bouteilles plastiques PET foncé	51.82	53.29	2.84 %
Emballages acier	43.64	51.54	18.10 %
Emballages alu	5.10	6.00	17.65 %
verre	1 014.74	1 085.73	7.00 %
Refus	114.83	118.00	2.76 %
Total	2 325.96	2 396.26	3.02 %

Matériaux	2011
Journaux Magazines	669.39
Carton	316.20
Briques alimentaires	39.56
Plastiques	160.50
Emballage acier	51.54
Emballage alu	6.00
verre	1 085.73
Refus	118.00



SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Modes de traitement
Ordures ménagères résiduelles	PAP	7 187,11	0	unité d'incinération	Taux de collecte en vue d'une valorisation
			0	unité de compostage	
			0	unité de méthanisation	
			7187,11	ISDND du Poyet	
Verre	AV	1085,73	1085,73	Repreneur spécifique SORECA et verrerie St Gobain (42)	
Journaux Magazines	PAP et AV	669,39	669,39	Centre de tri Claustre environnement à Marsac en Livradois (63)	Matière par recyclage 3465,432 T 23,99%
Emballages hors verre	PAP et AV	573,8	573,8	Centre de tri Claustre environnement à Marsac en Livradois (63)	
Déchets verts	Déchetteries	1306,35	1306,35	Plate forme de compostage du VALTOM à Ambert (63)	Organique par compostage 1306,35 T 9,00%
Encombrants	Déchetteries	2485,15	2485,15	ISDND du Poyet à Ambert (63)	
Déchets dangereux	Déchetteries	50,63	50,63	Repreneur spécifique Chimirec Massif Central à Mendes (48)	Energétique par incinération 0,799 T 0,010%
DASRI	Déchetteries	0,799	0,799	Repreneur spécifique Chimirec Massif Central à Mendes (48)	
DEEE	Déchetteries	308,182	308,182	Repreneur spécifique ECO SYSTÈME	Energétique/Organique par méthanisation 0 T 0%
Textiles	Déchetteries et AV	35,15	35,15	Repreneur spécifique Le RELAIS 48	
Bois	Déchetteries	742,73	742,73	Claustre environnement à Marsac en Livradois (63)	enfouissement 9670,26 T 66,60%
Pneumatiques	Déchetteries	50,45	50,45	Repreneur spécifique ALIAPUR	
Autres déchets	Déchetteries	21,8	21,8	Repreneur spécifique	Autres 51,429 T 0,40%
TOTAL		14 517,27	14 517,27		

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : TEOM
- contributions des industriels entrant à L'ISDND
- contribution des usagers non particuliers : redevance spéciale
- contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages
- contribution de la vente des matériaux issus des déchets triés

III.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire à la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à **10.03%** soit un taux en hausse de **0%** par rapport à 2010. Voir éléments de comparaison avec les autres syndicats ci-dessous.

III.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec des organismes agréés pour le recyclage des déchets :
 - Les Sociétés ECO-EMBALLAGES (liquidatif pas encore reçu), ECO FOLIO (liquidatif pas encore reçu), OCAD3E (10 792.93 €)
- Par la vente de matériaux issus des déchets :

Reprise par filière de valorisation	Prix moyen à la tonne Euro/t	Tonnage évacué	Recettes moyennes totales Euros
VERRE	27.10	1085.73	29 423.28
ACIER	72.56	48.60	3 526.20
ALUMINIUM	157.50	17.56	2 765.70
CARTONS	82.84	161.50	13 378.69
EMR	89.63	106.719	9 564.79
PLASTIQUES	373.98	153.22	57 301.56
BATTERIES	120.00	17.73	2 127.96
JOURNAUX MAGAZINES	83.86	638.59	53 554.64
FERRAILLES	59.94	614.828	36 852.59
DIVERS	0.00	0.00	0.00
TOTAL		2 844.48	208 495.41

LES AGREMENTS

- Pour les emballages : Eco-Emballages
barème E
Date de signature : 30/06/2011

Type de repreneur :
Modalités de reprise :
Option « Filière » valorplast, revipac, saint gobain
Option « Individuelle » claustré environnement

- Pour les imprimés: Eco-folio
Date de signature : 04/02/2008

- Pour les DEEE : Ecosystème
Date de signature : 20/09/2007

III.2. Indicateurs financiers du service

III.2.1. Recettes perçues par le service

ORIGINE	2010	2011	Evolution
Redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés.	23845€	41770€	+75%
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	2.460.483,77€ Soit 86,68€/hab	2.516.376,30€ Soit 88,86€/habitant	+2,27%
Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	187 039,89€	336.997,23€	+80%
Matériaux issus du tri des déchets.	112 762,96	169.514,86	+50,32 %
Soit au total	2.784.131,62€	3.064.658,39€	+10%

III.2.2. Dépenses de fonctionnement du service

Calculs issus des matrices Compta coût 2011 et 2010 proposées par L'ADEME

COUTS DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS.

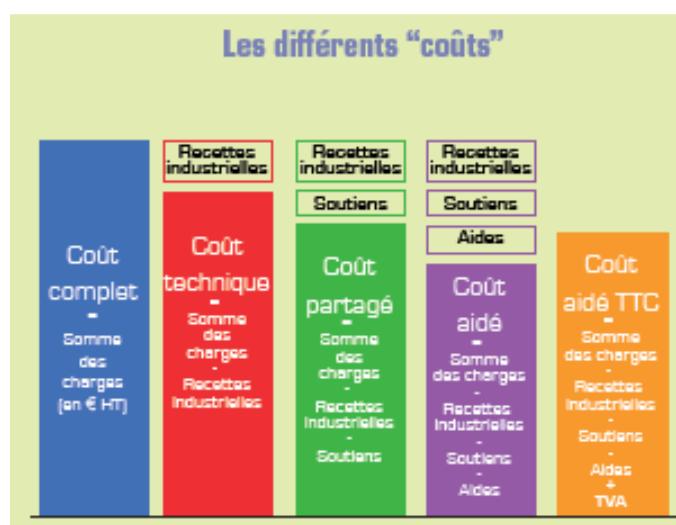
Point sur les coûts de gestion 2011 des déchets ménagers et assimilés du SIVOM d'AMBERT

Sur la base d'une matrice nationale de calcul élaboré par l'ADEME, le SIVOM s'est engagé en 2011 dans le calcul de ses coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il permet de connaître pour chaque flux de déchets (ordures ménagères, verre, recyclables secs des OM, déchets de déchèteries, déchets verts, déchets industriels banals) les coûts par tonne et par habitant. Avec la généralisation progressive de ce mode de calcul, le SIVOM pourra comparer à terme sa gestion avec les autres syndicats de même taille et mettre en évidence certains facteurs expliquant potentiellement les écarts de coûts observés.

Le rapport 2011 présente les premières données de cadrage sur les coûts de gestion des déchets et offre la possibilité de connaître les premiers ordres de grandeur.

De plus, ce dispositif permet d'obtenir une analyse objective face à la forte augmentation des coûts annoncée depuis quelques années et relayée par les médias ces derniers temps.

Ce travail se fonde sur les données des comptes administratifs 2010 et 2011 du SIVOM alimentant la matrice des coûts, cadre standard d'expression des coûts élaboré par l'ADEME. Ces données sont centralisées dans la base de données SINOE accessible par internet. Crée par l'ADEME, ce Système d'Information et d'Observation de l'Environnement (SINOE®) est une base de données sur les déchets accompagnée d'outils d'analyses. Les informations stockées dans SINOE® couvrent l'ensemble du territoire français (DOM inclus mais hors TOM). . Actuellement, seul le Syndicat du Bois de L'Aumône a renseigné cette base sur le département.



Combien coûtent nos déchets ? Il faut mieux trier.

Une tonne triée et recyclée coûte près de 3 fois moins chère qu'une tonne d'ordures ménagères enfouie

COMPTACOUT qui se développe à l'échelon national par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) permet de connaître pour chaque flux de déchets (verre, ordures ménagères...) les coûts par tonne et par habitant. Le travail mené par notre collectivité montre que le coût total (hors recettes) de la gestion des déchets par le SIVOM était en 2010 de 180 euros par habitant. Pour 100 € dépensés par le SIVOM, près de la moitié est consacrée à la collecte, plus du tiers pour le traitement des déchets, 8 € pour la gestion des déchèteries avec, en plus, 5 € pour le transport des déchets des déchèteries, et enfin 6 € pour les frais de structure, la communication et la prévention.

Une participation par habitant modérée

Afin d'apprécier le niveau de la pression fiscale du SIVOM par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le VALTOM dresse chaque année un tableau comparatif de la cotisation moyenne par habitant sur le département : **les habitants de l'arrondissement d'Ambert payaient en 2011 une cotisation par habitant de moins de 90 € pour une moyenne départementale de 100 € en 2010 et une cotisation moyenne par habitant qui varie de 74 € à 139 € sur le département selon la collectivité gestionnaire.**

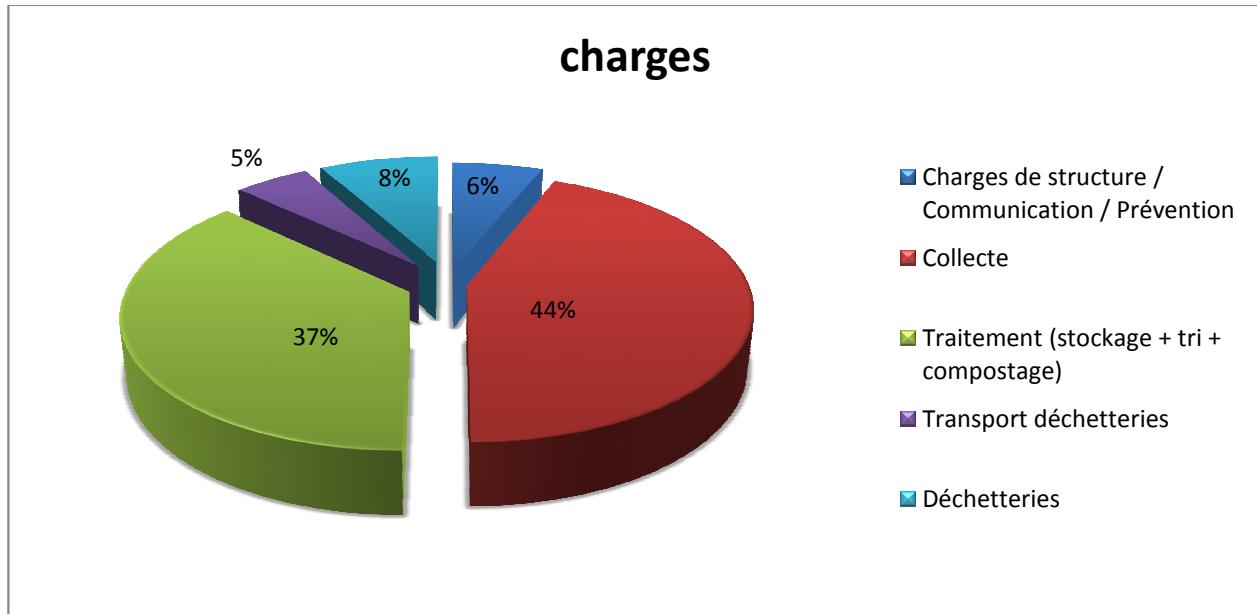
Le bien-fondé du tri sélectif.

Mais le fait le plus marquant de ce mode de calcul est la différence qui apparaît entre le coût net supporté par la collectivité entre une tonne d'ordures ménagères et une tonne de déchets triés et recyclés.

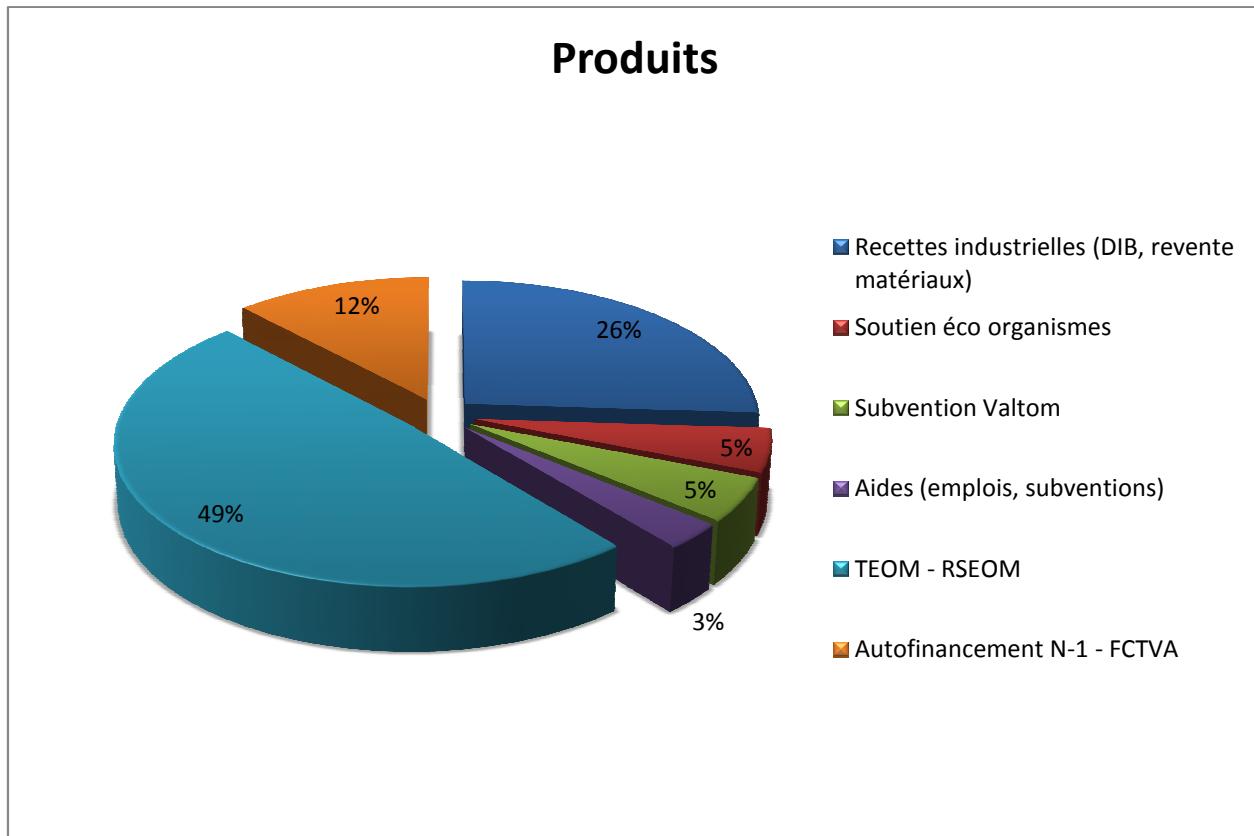
Ainsi, la tonne d'ordures ménagères (collecte plus traitement) coûte 220 € au lieu de 70 € (valeur 2011) pour une tonne de déchets triés et recyclables, soit un coût trois fois inférieur à la première. Une nouvelle fois, cet élément montre le bien-fondé du tri sélectif.

Le coût net de fonctionnement par habitant de la gestion des déchets pour le SIVOM d'AMBERT est de 60€ en 2011 pour une participation de 89€/ habitant à travers la TEOM permettant de moderniser la collecte et le traitement avec plus d'un million d'euros d'investissement chaque année soit près de 30€/ habitant.

LES PRINCIPALES CHARGES BRUTS 2011 DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS ASSIMILES.



LES PRINCIPALES RECETTES 2011 DE GESTION DES DECHETS ET ASSIMILES.

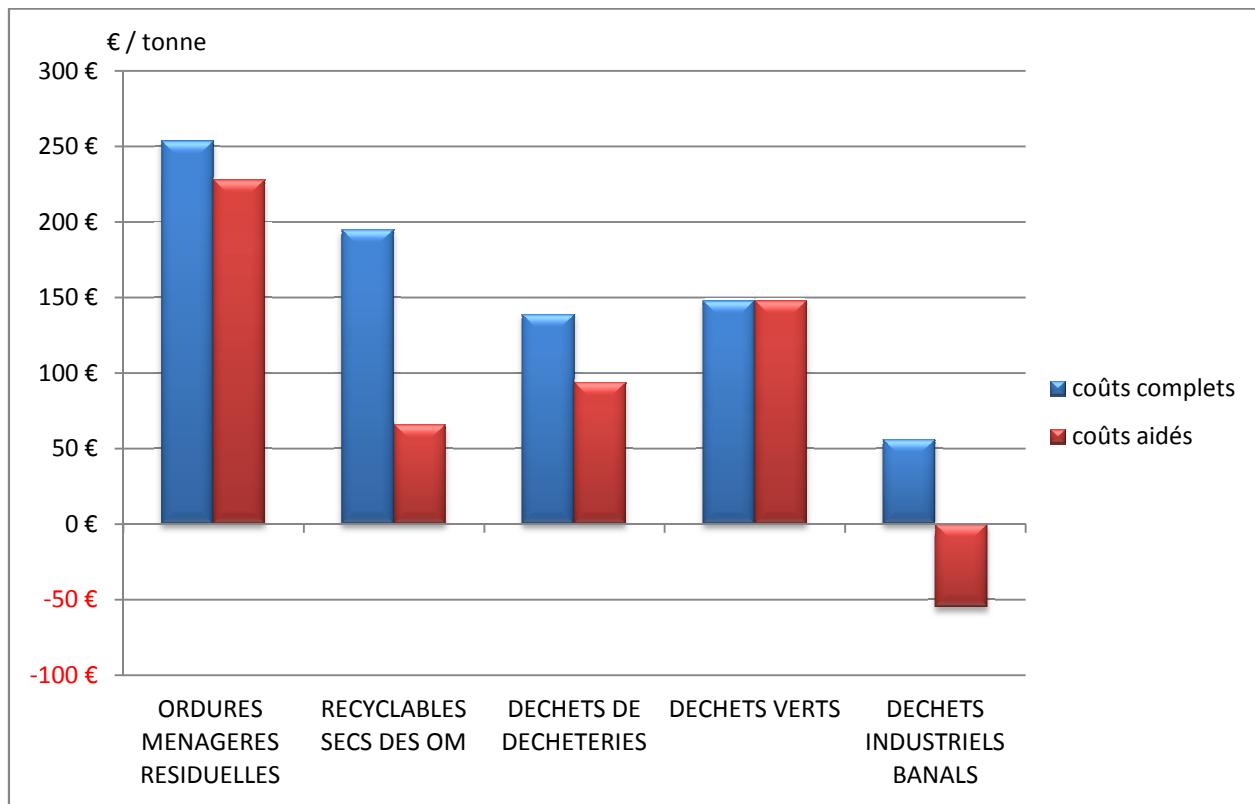


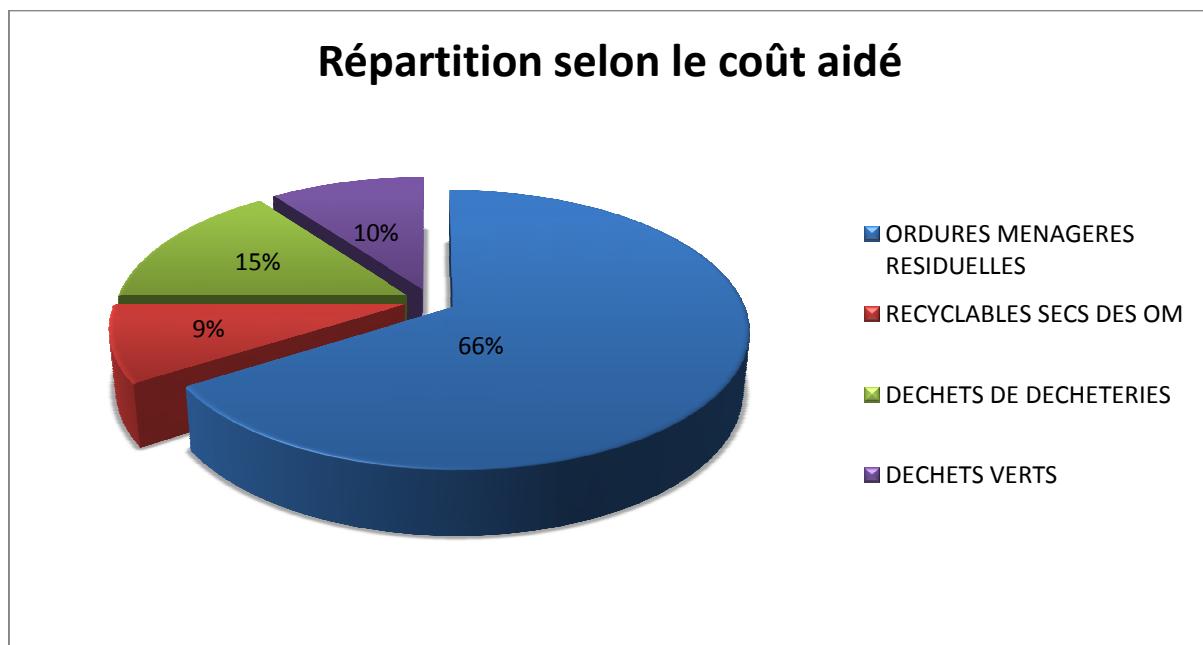
COUTS 2011 DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS.
Les prix arrondis

	€ / tonne	
	coûts complets*	coûts aidés*
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	250 €	220€
TRI SELECTIF	220 €	70 €
DECHETS DE DECHETERIES	137 €	80€
DECHETS VERTS	150€	150€
DECHETS INDUSTRIELS BANALS	60 €	-50€

*Coût complet : correspondant aux dépenses brutes H T

Coût aidé TTC : correspondant aux Coût complet-recettes industrielles-aides- soutiens+ TVA et FCTVA.





SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

OPERATION	Coût complet 2011	TONNAGE	Coût à la tonne 2011	Coût à la tonne 2010	Evolution
Charges de structure	237 031,72 €	28335	8,37 €	8,39 €	-0,34%
Communication	13 751,18 €	28335	0,49 €	0,40 €	20,69%
TOTAL	250 782,90 €	28335	8,85 €	8,80 €	0,62%
Prévention	23 128,37 €	15441	1,50 €	1,34 €	11,72%
Collecte	1 497 330,56 €	15441	96,97 €	112,27 €	-13,63%
<i>Pré-collecte</i>	86 613,53 €	9624	9,00 €	10,53 €	-14,51%
<i>Collecte</i>	1 410 717,03 €	15441	91,36 €	105,73 €	-13,59%
Transit/transport	197 497,93 €	4511	43,78 €	48,54 €	-9,81%
Traitement	1 573 781,60 €	28335	55,54 €	50,14 €	10,77%
<i>Tri</i>	163 084,94 €	1840	88,63 €	82,43 €	7,53%
<i>Compostage</i>	89 099,51 €	1306	68,22 €	51,31 €	32,97%
<i>Stockage de déchets non dangereux</i>	1 237 488,16 €	22717	54,47 €	48,93 €	11,33%
<i>VERRE</i>	84 108,99 €	1086	77,45 €	74,53 €	3,91%
Déchèteries	317 617,55 €	4511	70,41 €	75,89 €	-7,22%
TOTAL	3 860 138,91 €	28335	136,23 €	137,50 €	-0,92%

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

OPERATION	Coût complet /habitant 2011	Coût complet /habitant 2010	Evolution
Charges de structure	8,37 €	8,39 €	-0,22%
Communication	0,49 €	0,40 €	20,84%
TOTAL	8,86 €	8,79 €	0,74%
Prévention	0,82 €	0,72 €	13,66%
Collecte	52,87 €	60,17 €	-12,12%
<i>Pré-collecte</i>	3,06 €	3,51 €	-12,76%
<i>Collecte</i>	49,82 €	56,66 €	-12,09%
Transit/transport	6,97 €	6,87 €	1,45%
Traitement	55,57 €	50,11 €	10,90%
<i>Tri</i>	5,76 €	5,06 €	13,71%
<i>Compostage</i>	3,15 €	3,07 €	2,40%
<i>Stockage de déchets non dangereux</i>	43,70 €	39,31 €	11,17%
<i>VERRE</i>	2,97 €	2,67 €	11,45%
Déchèteries	11,22 €	10,75 €	4,36%
TOTAL	136,31 €	137,41 €	-0,80%

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
SORECA	Collecte du verre	41 604.34
CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	Tri des emballages	155 133.20
CDM INTERIM	Collecte des ordures ménagères et Remplacement en déchèterie	70000,00

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

Le service emploie 47 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 8 équivalent temps complet des entreprises prestataires.

En 2011, les dépenses d'Investissement, hors opération non affectées, ont été les suivantes :

investissements - OM	2011
DECHETERIES	78017,00 €
COLLECTE	18926 ,40 €
TRAITEMENT OM - ISDND	340616.28€
ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE SERVICES TECHNIQUES	31123,52€
AMELIORATION PELLE CSDU	30 684,00 €
BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	27844.12 €
AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL	2833,59 €
Informatique des collectivités	12713 ,49 €
TOTAL	511786,63€

IV LES CHIFFRES CLES

IV.I. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en tonne)

	2007	2008	2009	2010	2011
Collecte des ordures ménagères	7 836.73	7 395.58	7 256.57	7 165.62	7 187.11
Refus de tri	98.01	111.27	116.26	114.83	118.00
Collectes sélective et porte-à-porte	230.42	294.34	358.50	371.88	373.54
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	984.64	1038.42	1 187.03	1014.74	1085.73
Collecte sélective en apport volontaire (papier, carton)	665.86	839.80	800.66	745.16	774.24
Collecte sélective en apport volontaire (emballages en plastique, acier, alu et ELA)	169.30	194.00	231.14	194.18	203.14
TOTAL	9 000.32	9 873.41	9 950.16	9 606.41	9 623.76
Taux de valorisation	20.53%	23.96 %	25.90 %	24.21%	25.01 %

IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en tonne)

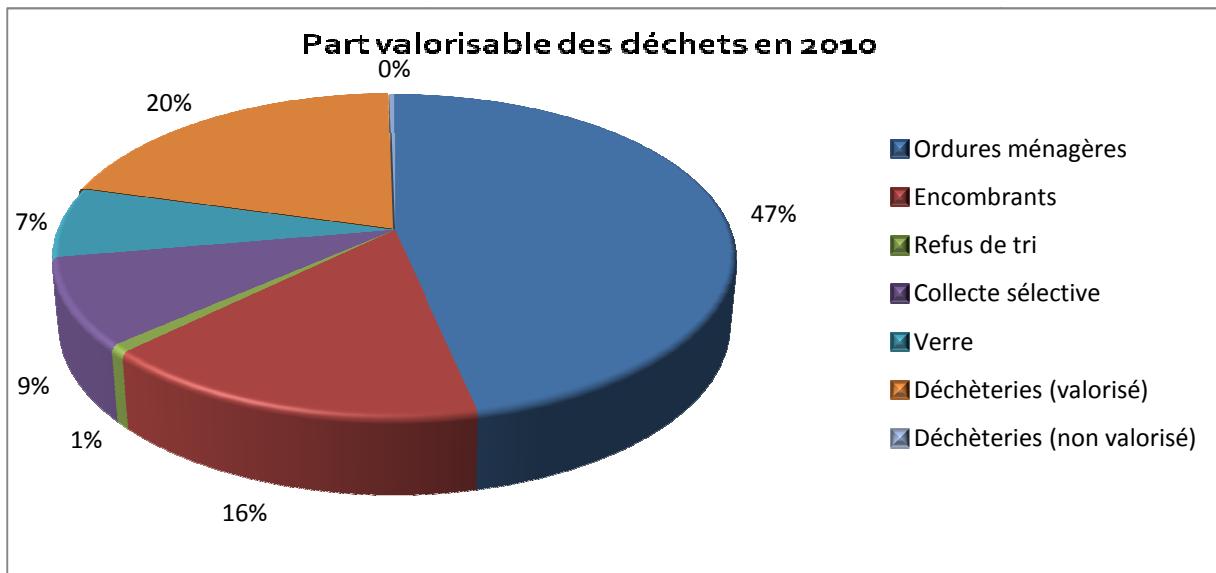
	2007	2008	2009	2010	2011
Collecte en déchetterie (valorisé)	4 213.67	4 244.64	3 956.913	3402.27	3147.284
Collecte en déchetterie (non valorisé)	2 955.467	2 505.467	2 317.884	2 400.49	2 525.71
TOTAL	7 169.137	6 750.107	6 274.797	5 802.76	5 672.99
Taux de valorisation	58.77 %	62.88 %	63.06 %	58.63 %	55.48 %

IV.3. Quantités totales (en tonne)

	2007	2008	2009	2010	2011
Déchets valorisés	6 263.89	6 611.20	6 534.243	5 728.23	5 583.93
Déchets non valorisés	10 890.207	10 012.317	9 690.714	9 680.94	9 831.23
TOTAL	17 154.097	16 623.517	16 224.957	15 409.17	15 415.16
Taux de valorisation	36.51%	39.77%	40.27%	37.17%	36.22 %

VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011
Ordures ménagères	7256,57	7165.62	7187.11
Encombrants	2317,884	2280.77	2 485.16
Refus de tri	116,26	114.83	118.00
Collecte sélective	1390,3	1311.22	1350.92
Verre	1187,03	1014.74	1085.73
Déchèteries (non valorisé)	54.525	119.558	40.55
Déchèteries(valorisé)	3956,912	3402.27	3 147.28
Taux de détournement	40,27%	37.17%	36.21%



IV.4. Coût moyen par habitant (28319 habitants)

	2008	2009	2010	2011
Contribution moyenne par Habitant (TEOM)	72,97€	78,48€	86,68€	88,86€
Coût net par habitant (coût brut –recettes hors TEOM)	78,01€	64,13€	61 ,60€	59,10€

V - PREVENTION

Liste des actions de prévention menées sur le territoire :

VI – Actions pour les usagers en lien avec le SIVOM

- Compostage individuel de jardin mené par le VALTOM et le conseil général depuis 2001 et auparavant par le SIVOM et le conseil Général depuis 1994 : 2 784 composteurs ont été vendus sur l'arrondissement d'Ambert. Chaque année le SIVOM relai l'information auprès de la population de l'arrondissement. + descriptif par communes tel Sophie Laurens au VALTOM pour les secteurs les mieux équipés. De 1994 à 2011 2643 composteurs ont été distribués sur l'arrondissement. En 2012 165 composteurs ont été commandés. Si l'on regarde l'équipement par communautés de communes, il n'y a pas de grandes différences, les composteurs sont donc également répartis sur le territoire.
- Réunions d'animations sur le compostage en 2009 avec les communautés de communes : nous avons invité lors de réunions publiques Yves Benoît, jardinier au Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement pour nous faire découvrir les principes simples de la fabrication du compost. L'information a été diffusée dans la presse, sites internet ainsi que part le biais des Mairies. Soit plus de **100 personnes** sont venues assistées aux réunions. Lorsque l'on compare le nombre de composteurs vendus en 2009 et 2010 pour voir si les interventions ont eu un impact on constate que non. Par contre nous n'avons aucunes données sur la qualité du compost avant et après.
- Autres actions sur le compostage :
 - **Mise en place du compostage des déchets de cuisine au collège à CUNLHAT.** A la demande du personnel de cuisine, une réunion de travail a été programmée le 31/08/2010 puis une autre rencontre a eu lieu avec l'agent technique pour la mise en route des composteurs fournis par le VALTOM. Puis un suivi régulier a été mis en place pour évaluer la qualité du compost.
 - **Mise en place du compostage des déchets de cuisine au centre hospitalier.** A la demande du personnel de cuisine, nous avons fourni de la documentation et des conseils (pas de suivi).
 - **Installation de deux digesteurs.** Le digesteur est un contenant qui utilise l'énergie solaire et la terre pour accélérer la décomposition des restes de repas. Il est utile pour les personnes qui ne souhaitent pas faire de compost mais qui désirent retirer leurs

résidus de cuisine du circuit traditionnel des ordures ménagères. Il suffit de jeter les déchets biodégradables dans le digesteur qui élimine tous les restes de cuisine crus et cuits, y compris viande, poisson, os, produits lactés, légumes et fruits.

Les digesteurs ont été installés à l'école primaire de Domaize et au gîte de groupe de la Buissonnière à Saint-Romain en 2009. Sur une année scolaire on estime que le poids détourné sur l'école de Domaize est de 634 kilos.

- **Ambert côté jardin (depuis 2009, tous les ans un week-end en avril).** Le SIVOM tient un stand sur le compostage.

➤ Compostage en pied d'immeuble en partenariat avec le VALTOM et l'OPHIS. Ces deux organismes assurent également une formation des gardiens. Sur l'arrondissement d'Ambert nous avons 355 logements en pavillons ou HLM géré par l'OPHIS. Tous ne pourront pas être équipés de composteurs car à certains endroits il y a moins de 10 logements. Actuellement **115 logements collectifs sont équipés** de composteurs en pied d'immeuble. En 2012 nous allons équiper 60 nouveaux logements. Sur notre territoire il existe d'autres bailleurs sociaux qui pour l'instant ne se sont pas inscrits dans cette démarche. Pour 18 logements nous avons rencontrés un problème : les rats se sont installés dans le composteur, il faudra prévoir de le remettre en fonctionnement.

➤ Communication: journal du SIVOM, lettre du tri, site internet, articles dans la presse. Depuis 2001 dans la lettre du tri et le journal du SIVOM qui paraissent une fois par an il y a des articles sur la prévention.

➤ Distribution de stop pub en lien avec l'ADEME et le VALTOM sur demande des usagers. Sur notre arrondissement, nous avons 940 boîtes aux lettres équipées (6,73 %) ce qui fait un poids de 30 kg/an/foyer d'évitement (13,8 kg/an/hab).

➤ Mise en place d'un local « ressourcerie » à la déchetterie de Cunlhat

➤ Foyers témoins (VALTOM) : en 2009 des foyers de l'arrondissement d'Ambert ont participé. L'action consistait à appliquer 10 gestes de prévention pendant trois mois et à mesurer l'impact de ces gestes sur le poids de la poubelle. Les objectifs sont à la fois :

- D'évaluer l'efficacité des gestes de prévention en identifiant les leviers d'actions possibles
- De montrer qu'il est possible et accessible à chacun d'entre nous d'adopter des gestes de prévention
- De partager l'expérience des foyers témoins avec les foyers du territoire

D'après les résultats on se rend compte que nous pouvons diminuer la production de nos déchets de 47 kg/an/hab. Trois gestes sur les dix ont été plus suivis que les autres : il s'agit du compostage, du stop pub et l'économie des piles.

➤ Ecoles témoins (VALTOM) une école a participé en 2009-2010, l'école Saint-Joseph à Ambert. Cette école voulait participer en 2010-2011 mais suite à un problème de santé de notre ambassadrice du tri, il n'y a pas eu d'actions de faites. L'école Saint Joseph a choisi de mettre en place trois gestes : le compostage des déchets de cantine et des goûters, l'économie et la réutilisation du papier (utilisation de brouillon et serviettes en tissu à la cantine), inciter à faire des goûters pauvre en sur emballages. Entre la première et la deuxième phase on constate une

diminution de la production de déchets de 53 %. En effet la production de déchets est passée de 57,3 kg par semaine à 26,7kg.

➤ Manifestations éco-responsable :

- Les Copains : course cyclosportive réunissant environ 2 000 coureurs chaque année le premier dimanche de juillet. Chaque année sur le jour de la course et la veille se sont environ un peu plus de 3 000 repas qui sont servis. Depuis 2009 les organisateurs ont choisis d'acheter de la vaisselle biodégradable et compostable (couverts en bois et gobelets en carton fabriqués à base de PLA amidon). De cette manière, en la jetant dans des poubelles prévues à cet effet, elle est récupérée et transformée en compost sur la plate-forme de compostage à Ambert. L'année dernière cette manifestation a produit 1 560 kg de déchets donc 1 030 de déchets valorisables soit 66% pour un total de 3500 repas servis et 2100 cyclistes participant à la course. Le jour de la course deux collectes sont donc organisées : une classique (OM + tri) et une sur la prévention des déchets avec une mise à disposition d'ambassadrices du tri et de bénévoles pour orienter les personnes.
- Festival de Domaize qui est un festival de musiques actuelles. Depuis le début du festival, un tri intégral des déchets est effectué par des bénévoles. Des points de tri sont présents sur tous les sites du festival avec la signalétique correspondante. L'ensemble des gobelets jetables seront revalorisés dans une filière plastique, la totalité des déchets est trié une seconde fois par les organisateurs afin d'optimiser la revalorisation de ceux-ci.

➤ Animations autour des déchets pour les scolaires : développement volet prévention en parallèle du volet tri et Parc Livradois Forez. Le SIVOM d'Ambert propose depuis la rentrée scolaire 2009, dans le cadre de sa compétence environnement des animations pédagogiques auprès des scolaires de son territoire. La campagne éducative s'articule autour des thèmes de la réduction des déchets à la source, du geste du tri et du recyclage en lien étroit avec le service d'Aide à la scolarité.

➤ Participation à la semaine de la réduction des déchets en 2008 et 2009. Le SIVOM a réalisé des actions de proximité sur le thème « Mieux consommer et moins jeter » :

- animations sur les marchés et réunion le soir sur la même commune,
- actions dans un supermarché : étiquetage des produits pauvres en déchets, caddie témoin et affichage de l'exposition « Consommons moins, consommons autrement »,
- mise à disposition de sacs papier dans les rayons fruits et légumes pour inciter les commerçants à utiliser ce type de sacs,
- jeu concours
- avec les scolaires, création d'affiches sur le thème de la réduction des déchets et fabrication d'objets sur le thème « Donne une seconde vie à tes déchets ».

➤ Participation à la semaine du développement durable en 2010 avec la manifestation **Récup'art** : manifestation éco-citoyenne à l'initiative du SIVOM pour sensibiliser les gens sur le réemploi. Ainsi petits et grands ont pu de manière originale comprendre l'intérêt des actes citoyens et solidaires autour de la réduction, du recyclage et de la récupération des déchets. L'objectif de cet évènement a été d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables afin de **réduire la production des déchets**. De

nombreux intervenants et associations sont venus faire découvrir leur savoir faire dans le domaine du réemploi. De façon divertissante le public a pu apprendre ou réapprendre **les bons gestes pour préserver notre environnement.**

V2 – Initiatives privées et associatives

V2.1 – Initiatives associatives

- AVENIR : c'est une association d'insertion qui met en œuvre des actions de développement local et de sauvegarde du patrimoine, d'accompagnement social et d'insertion professionnelle au travers d'Ateliers et de Chantiers d'Insertion (ACI). Cette association possède déjà un atelier de démantèlement et reconfiguration des DEEE.
- L'AVIE : boutique de vêtements et de chaussures de seconde main. Son fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité : celles des personnes qui viennent déposer des vêtements et de celle des bénévoles qui tiennent la boutique.
- Université populaire de la Dore : organisme d'éducation populaire dont l'objectif est la transmission des savoirs théoriques et/ou pratiques pour tous. Parmi tous les ateliers proposés, il y a l'atelier couture où l'on apprend à faire soi-même et à réparer les vêtements abîmés.
- Association d'art textile : découverte de nombreuses et différentes techniques concernant le patchwork allant de la simple description d'un point de couture jusqu'à la présentation de cultures et de pays sous l'angle de leurs traditions textiles. Les travaux réalisés par les adhérentes sont exposés régulièrement ou font l'objet de tombola dont le bénéfice est reversé à leur œuvre caritative.
- Maison de l'alimentation : elle a deux vocations. La première étant la gestion d'une épicerie solidaire pour la vente de denrées alimentaires, produits d'entretien et d'hygiène à des personnes en difficulté passagère dans le cadre de l'accompagnement social. La deuxième consiste en l'organisation d'animations, de journées d'informations, de manifestations conviviales autour de la prévention sur la santé et l'alimentation ouvertes à tous.
- AMAP : les consommateurs et producteurs établissent un contrat d'engagements réciproques, dans un climat de confiance mutuelle.
- Le coq noir : cette association parmi de nombreuses activités a mis en place une marmite écologique favorisant le développement de circuit court pour l'approvisionnement. Les menus sont composés de produits locaux, de saison, issus d'une agriculture biologique ou écologique, pour que le plaisir du repas rime avec respect de l'environnement. Le cuisinier favorise un approvisionnement chez les agriculteurs engagés dans une démarche de respect de l'environnement. Il veillera à trier et à réduire sa production de déchets. Il utilisera des produits sanitaires biodégradables.

- Tri-cycle et +++ : L'association a plusieurs objectifs. Si le premier est de récupérer des vélos et de les remettre en état, la finalité reste surtout que ceux-ci servent ! Ils pourraient être mis à disposition d'associations caritatives ou de réinsertion, de personnes en difficulté financière mais aussi d'établissements scolaires « qu'ils soient d'Ambert, ou situés beaucoup plus loin : au Maroc ou au Mali.
- Les jardiniers de France, Jardins Nature de la ville d'Ambert, Ambert côté jardin
- Détours : Cette association est chargée de l'insertion par l'activité économique. Elle permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles un retour progressif vers l'emploi par un accompagnement adapté et une mise au travail sur des tâches variées. Les domaines d'intervention de Détours sont nombreux : le patrimoine avec l'utilisation de techniques traditionnelles, le bâtiment avec des ouvrages plus classiques, l'environnement avec la gestion de la végétation, l'entretien du verger conservatoire, des captages d'eau...
- Grande enseigne de vêtements qui proposent des actions ponctuelles : un vêtement gratuit ou à prix réduit si on rapporte un vêtement.
- Secours catholique et secours populaire
- Brocanteurs
- Centres aérés
- Bibliothèques
- Zoo du Bouy : il récupère les légumes et la viande retirée des rayons d'un des supermarchés d'Ambert.
- Fête patronale
- Magasins de location : véhicules, matériel
- Paysagistes, DDE, communes : broyage de végétaux et paillage des bacs à fleurs et parterres des communes avec ce matériau.
- Moulin Richard de Bas : le Moulin Richard de Bas est le dernier « moulin à papier » d'Auvergne. Région qui fut l'une des toutes premières à produire du papier en France et ce dès le début du XIVème siècle. Aujourd'hui encore, le Moulin Richard de Bas est toujours en activité et produit quelques 200 feuilles de papier par jour, destinées aux éditeurs, artistes et autres amoureux de beaux papiers. C'est également le premier musée vivant de France ... La production s'adapte au rythme des saisons. En hiver le Moulin fabrique les papiers blancs, couleurs et chinés et aquarelles. Lorsqu'arrive l'été et que les jardins du Moulin sont fleuris, la feuille blanche s'incline pour laisser place à la fabrication de papier à inclusions florales et des compositions florales, hautes en couleurs et en diversité ... La matière première est le chiffon.

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

- Parc Livradois Forez : promouvoir le pisé pour la rénovation des bâtisses.
- Communautés de communes en lien avec le parc pour valoriser le pisé grâce à un livre
- Sites internet : le bon coin, ebay,
- Journaux locaux : le Copain, l'Eveil de la Dore, la Montagne, Paru vendu, l'Info

V2.2 – Initiatives privées

- Association MZYK de Robert TISSERAND : ancien mécanicien automobile créé des instruments de musiques en métal et notamment à partir de pièces de voitures. Il a d'abord commencé en créant des sculptures statiques puis ayant l'oreille musicale, il décida donner du rythme à ses œuvres.
- Point M :
- M. GUELON (création d'œuvre d'art avec du fer)
- Joëlle MARTIN
- Ramasse tout
- Les CREA de Délyrs : création de mobilier
- Vides grenier, brocantes, bourses aux jouets, aux vêtements, vide garage, troc'plantes, rapiaton
- Vélovergne : Sylvain LEMOINE développer la pratique du vélo
- Le RELAIS
- DASA (Samuel DUGELAY) pisé
- AFCHAIN, Grenier
- Bio décor : peinture biologique et épicerie bio
- Epicerie bio d'Ambert
- Au jardin de la sorcière (détournement de meubles)
- La baraque à fripes

V3 - Actions mises en place au sein de la collectivité

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

- Le SIVOM d'Ambert utilise autant que faire se peut de la vaisselle non jetable. En effet pour les agents qui prennent leur repas sur place et pour le café nous utilisons de la vaisselle non jetable. Lors des réunions de personnel il nous arrive d'utiliser des gobelets jetables car nous n'avons plus assez de verre. Il serait bien que nous envisagions d'en acheter d'autres pour remplacer ceux qui ont été cassés.
- Distribution de stop pub aux gens qui en font la demande
- Dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité: envoi numérisé des actes des collectivités sans support papier.
- Dématérialisation des marchés publics : expédition et réception des marchés publics qui est possible sans support papier.
- Nos publications (journal du SIVOM, lettre du tri, etc.) sont réalisées par un imprimeur labellisé imprim'vert c'est-à-dire que les impressions sont réalisées sur du papier recyclé et avec des encres végétales.
- Suppression des produits toxiques au garage et dans les déchetteries. Nous possédons désormais une cuve de nettoyage des pièces mécaniques dans notre atelier et nous n'utilisons plus de désherbant dans les déchetteries.
- Nous essayons au maximum d'utiliser le verso des documents pour faire du brouillon. Toutefois cette pratique est à améliorer car elle n'est pas utilisée par 100% des agents.
- Nous possédons les pré-mises du recto-verso. En effet nous essayons au maximum de le faire mais il y a encore certains agents qui ne le font pas, il faudra donc prévoir des actions dans ce sens. Il faut noter que tout ce que nous imprimons ne peut pas l'être en recto-verso, notamment tous les documents pour la trésorerie.
- Tri sélectif de nos déchets.

VI - RESPECT DES OBJECTIFS DU GRENELLE

	Objectif du Grenelle	Situation 2011
REDUCTION A LA SOU	« réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années	Contratualisation avec l'ADEME en septembre 2011
VALORISATION	35% en 2012 et 45% en 2015 des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage matière ou organique	Actuellement 37.17%
	75% en 2012 des déchets d'emballage ménagers et des déchets d'entreprise (hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries	

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

	agroalimentaires et activités spécifiques) orientés vers le recyclage matière ou organique	
Réduction des gisements envoyés en stockage ou en incinération	Les quantités de déchet partant en stockage ou en incinération seront globalement réduites avec pour objectif, une diminution de 15% d'ici 2012.	

	2010	2011
OM	7165,62	7187,11
Encombrants	2292,57	2485,16
Refus de tri	128,16	118
S/TOTAL	9586,35	9790,27
Collecte sélective	1324,23	1350,92
Déchèterie	1739,22	1881,00
Déchets verts	1699,74	1306,35
Verre	1014,74	1085,73
S/TOTAL	5777,93	5624,00
total général	15364,28	15414,27
évolution EN %	-2,79	0,32
total production de déchets	9632,75	9741,76
évolution EN %	-3,19	+1,13

Evolution des différents tonnages de déchets collectés

VII- MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.

VII.I. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.I.I. Prévention à la production de déchets

- Information des usagers (2 supports écrits par an)
- Elargissement de la collecte sélective en sacs dans les bourgs en 2011 pour les communes de VIVEROLS et SAUVESSANGES représentant près de 236 foyers
- Campagne de sensibilisation au tri à la source et au recyclage : porte à porte sur 6 quartiers d'Ambert (900 personnes)
- Interventions en milieu scolaire (16 animations scolaires : 253 enfants de 4 écoles sensibilisées)
- Participation active au programme de prévention par le VALTOM (opérations foyers témoins, écoles témoins, distribution de 229 composteurs aux particuliers, expérimentation digesteur).
- Participation à de nombreuses initiatives publiques.

En septembre 2011, le SIVOM d'Ambert contractualise avec l'ADEME pour la mise en place sur son territoire d'un programme de prévention des déchets.

Un comité de suivi et un comité de pilotage sont mis en place pour élaborer ce programme.

Un programme sur 5 ans qui doit voir le tonnage de déchets ménagers et assimilé diminuer de 7 %. La première année est consacrée à l'élaboration d'un diagnostic de territoire permettant de connaître les axes suivant lesquels sera bâti le programme de prévention.

VII.1.2. Protection de l'air

Plan pluriannuel de travaux contre les nuisances olfactives de l'ISDND du Poyet.

captage des biogaz et son traitement par incinération et mise en place d'un projet de valorisation énergétique.

VII.1.3. Protection de l'eau

- Analyse et suivi des résultats des piézomètres
- Bac de rétention du gazole
- - Réduction des rejets de substances polluantes dans le milieu aquatique et amélioration du traitement des lixiviats permettant de maintenir la qualité du ruisseau de l'Etagnon. (milieu récepteur).
- Protection et contrôle des eaux de ruissellement du site ainsi que les sédiments et les eaux souterraines.

VII.1.4. Protection des paysages

- Sensibilisation des communes pour l'intégration des Points d'Apport Volontaire : stage de Mademoiselle Manon BALAN

VII.1.5. Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.

Poursuite du travail du service qualité et de l'agent chargé de la mise en œuvre(ACMO) en lien avec le Comité technique Paritaire.

Mise à jour en cours du document unique.

Formation du personnel à la Prévention des risques

CONCLUSIONS

En 2012, les efforts de la collectivité porteront notamment sur les opérations suivantes :

- La poursuite du plan pluriannuel de travaux de rénovation et de mise en conformité du centre de stockage du Poyet soit plus d'un million d'euros TTC avec un volet de lutte contre les nuisances olfactives.
- La finalisation du projet de valorisation énergétique du Biogaz
- Poursuite des actions d'information sur le tri et le recyclage.
- Poursuite des suivis de tournées de collecte OM en vue de sensibiliser les usagers sur le tri.

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

La poursuite de l'élaboration du programme de prévention des déchets, les axes de travail seront mis en évidence et les actions concrètes seront mis en place afin de réduire la production de déchets.

4- INTERCOMMUNALITE - AIDES AUX COLLECTIVITES.

4-1 INFORMATIQUE

Champ d'intervention de l'informatique:

48 communes

13+1 syndicats et communautés de communes (adhésion en 2011 du Syndicat Ferroviaire du Forez).

L'aide aux secrétariats des communes est fortement centré sur l'aide au développement des outils informatiques de gestion.

Objectifs :

Assurer la formation des secrétaires de mairies aux logiciels informatiques relatifs à la paie, la comptabilité, la facturation des services, la communication.

Bilan 2011:

- Maintenance logiciels Magnus (25838 €)
- Fin de la mise en place de la **nouvelle gamme du logiciel comptabilité** .
- Mise en place du logiciel Paye dans 14 communes .

Participation des communes 2011: 2,43 € / habitant. Pas d'augmentation

L'aide concrète apportée par le service informatique du SIVOM se répartit de la manière suivante :

- Assistance téléphonique
- Maintenance
- Formation des secrétaires
- Mise à jour des logiciels
- Supports d'informations distribués par mél

Orientations pour 2012:

- Poursuite de l'installation du logiciel paye dans les collectivités.
- Expérimentation de la dématérialisation des budgets primitifs pour quelques collectivités à partir du logiciel comptabilité en lien avec l'Etat et l'Association ADEP, prestataire du SIVOM de la télétransmission.
- Mise en place du dispositif TIPI pour le paiement par carte bancaire sur le web des factures des services en régie (eau, cantine, transport scolaire,...).

4-2 E PROCEDURES

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Engagée en 2010, les collectivités territoriales transmettent par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés du personnel, délibérations du conseil municipal, ...).

Pour les actes soumis au contrôle de la légalité, les 70 collectivités du territoire du SIVOM télétransmettent plus de 4000 actes par an aux services de l'Etat et font l'économie de la consommation de 25.000 pages papier environ.

Le SIVOM d'Ambert a en charge la coordination, l'installation et la formation des personnels administratifs. La totalité de notre arrondissement télétransmettent par le biais de STELA (plateforme de télétransmission) gérée par l'ADEP (Association pour le Développement des e-Procédures).

PLATEFORME DES MARCHES PUBLICS

Désormais, le SIVOM s'attaque aux marchés publics, offrant aux collectivités la possibilité de conclure plus rapidement et facilement près de 300 marchés annuels par l'utilisation d'une plateforme en ligne.

REFONTE du SITE INTERNET DU SIVOM

Cet outil se veut d'abord informatif car il est conçu pour mettre à la disposition du grand public des services en ligne. C'est le cas, notamment, du Système d'Information Géographique avec accès gratuit au cadastre, des cartes IGN et vues aériennes du territoire. On peut accéder à :

Des guides d'informations et de conseils concernant la gestion de déchets pour l'élimination et le tri de vos déchets, et à d'autres concernant l'assainissement non collectif de votre habitation.

Aux huit films réalisés par le service patrimoine.

Une gamme de services est également proposée pour chaque partenaire du SIVOM (collectivités, fournisseurs, enseignants...).

Une carte du territoire est proposée mettant en relation avec les sites des communes ou vers les bulletins communaux.

Il est également envisagé de mettre en place un paiement par carte bancaire les factures des services en régie des collectivités (eau, cantine, assainissement...) avec le procédé TIPI conçu et proposé par le Trésor Public. En matière d'urbanisme, le suivi de l'instruction des droits des sols est également prévu.

Chaque mois, près de 1000 visiteurs différents accèdent au nouveau site internet.

4-3 SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

- Depuis le dernier trimestre 2010, le **Système d'Information Géographique (SIG)** a été mis en ligne auprès des collectivités et du grand public. Il a reçu l'aide financière du Conseil Général du Puy de Dôme et des fonds européens (53% soit 34000€ sur un coût total de 64.000€ HT).

- En 2011, une formation sur EDITOP a été effectuée par 4 agents du SIVOM. Ce logiciel mis en place sur 2 postes au SIVOM a comme objectif de fournir aux administrateurs les clés nécessaires à la maîtrise des mises en pages, des conceptions et des modifications des éléments du SIG : mettre à jour les réseaux, intégrer des objets ponctuels, des dessins (bacs, patrimoine....).

- 2012 : il est envisagé l'intégration des documents d'urbanisme en possession des collectivités : cartes communales, PLU. Le PLU de la commune a été intégré sur le 1^{er} trimestre.

- Les réseaux d'eau pourront être également intégrés au SIG sur demande des communes. Ce qui implique la mise en place d'un cahier des charges unique.

- L'outil TOP ADS sera proposé aux communes, il s'agit d'un outil permettant la gestion des droits des sols via le SIG pour un meilleur suivi des dossiers. (PC, PA....). Une formation sera prévue en septembre 2012 à destination des secrétaires de mairies.

-

4-4 AIDE AUX COMMUNES – LA FORMATION

Le SIVOM d'Ambert favorise la formation de ses agents pour améliorer la prévention, la sécurité au travail et les conditions de travail. Il vient d'ouvrir cette démarche aux communes adhérentes du SIVOM, tout en organisant en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Auvergne des stages décentralisés sur Ambert. Près d'une centaine d'agents territoriaux ont pu bénéficier de cette mutualisation de moyens incontournables pour l'accès au droit à la formation.

5-PETIT PATRIMOINE PATRIMOINE VIVANT.

LE PETIT PATRIMOINE

La coordination des opérations d'animation et de communication autour du petit patrimoine concerne l'une des principales compétences du SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.

Le service du petit patrimoine s'investit désormais autour de 3 actions prioritaires :

- **La réalisation de films sur les traditions populaires ;**
- **L'animation et la coordination de l'initiative nationale des journées de patrimoine de pays .**
- **La valorisation du patrimoine culturel immatériel**

Films sur les traditions populaires :

Le projet de films sur les Traditions Populaires, commencé en 2006, invite à la rencontre de personnes ayant une connaissance particulière, une pratique, une technique ou un savoir-faire.

Avec ce travail de recueil de mémoires et de gestes, les vidéos réalisées participent à la sauvegarde et à la valorisation des traditions liées à ce milieu rural.

Le propre des coutumes étant d'évoluer et de s'adapter à leur temps et aux nouvelles technologies, les traditions filmées donnent donc une image à un instant précis.

Le service du Petit Patrimoine du SIVOM de l'arrondissement d'Ambert réalise des films sur les traditions populaires de nos communes. Ces films sont disponibles sur demande au SIVOM, rue Anna Rodier. :

- **Au fil de l'eau**
- **Le paysan et la faux**
- **Le patia des jasseries**
- **La paille de seigle devient paillas**
- **Le modélisme en bouteille**
- **De l'arbre à la fontaine**
- **Comme Saint Roch et son chien... ***
- **L'aventure du chapelet en Pays d'Ambert »**
- **Alfred, gitan et vannier ou l'art de la vannerie chez les voyageurs ».**

En 2011, deux films étaient en cours de programmation portant sur **l'industrie de la tresse et du lacet** et sur **le service public de collecte des ordures ménagères** développé depuis près de 30 ans par le SIVOM sur le territoire.

Malheureusement, l

Me service patrimoine n'a pu développer cette programmation immédiatement au profit de la réalisation de trois autres films :

Marius Debiton, facteur de vielles à Aubignat, sur la commune d'Ambert. Il raconte sa passion pour cet instrument de musique et tous ses secrets de fabrication. Ce film a été monté par l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA).

Les films en cours de réalisation sont :

Rencontre avec Charles Forestier, berger sur les Hautes Chaumes. Travaillant pour la coopérative d'estive, il garde, surveille et soigne plus de 2000 moutons que les éleveurs lui confient depuis maintenant 40 ans. Il raconte son métier, mais aussi son attachement à cette montagne.

Un personnage original a également fait l'objet d'un tournage : **le Père Kim en Joong prêtre dominicain et artiste peintre** de renommée internationale. Véritable peintre de la lumière, il a réalisé des vitraux de nombreux édifices en Europe (...). Et au printemps 2011, ses vitraux ont illuminé la petite chapelle des sœurs dominicaines à Ambert.

Mise à disposition auprès du public : cette collection de films est à la disposition du public gracieusement et disponible au SIVOM mais également dans toutes les bibliothèques et médiathèques de l'arrondissement.

Ils sont également en ligne sur le nouveau site internet du SIVOM.

Le service a également organisé 11 séances publiques de projection sur le territoire en 2011.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS :

Depuis 1999, le SIVOM de l'arrondissement d'Ambert assure le relais des informations entre les acteurs locaux et la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (F.N.A.S.S.E.M.) et se charge de la promotion de cet évènement sur le territoire (dépliants spécifiques en 8.000 exemplaires, contacts presses et radios).

LE BILAN 2011:

Le bilan de cette manifestation est très positif : le nombre de visiteurs a encore augmenté : 1400 personnes ont profité des 22 animations proposées

Les enquêtes réalisées auprès des visiteurs montrent leur satisfaction d'avoir un programme varié et innovant, tout comme celles faites auprès des organisateurs témoignent de leur appréciation très positive vis à vis de l'organisation de cet évènement.

A la suite de ces enquêtes la Commission Patrimoine a décidé d'établir un programme Patrimoine allant des Journées Patrimoine de Pays du 3^{ème} week-end de juin à la journée Européenne du Patrimoine de septembre.

Lors de la réunion faite le 3 avril, les organisateurs ont souligné l'intérêt de cette extension d'animations mais ne peuvent répondre favorablement pour un programme sur l'été 2012, leurs calendriers étant déjà remplis. Il pourrait être envisagé de lancer cette réflexion dès l'automne pour l'été suivant.

Le service du « patrimoine vivant » :

Après plusieurs réunions de travail, le service travaille désormais sur la notion plus large développée par l'UNESCO du **patrimoine culturel immatériel ou patrimoine culturel vivant** d'hier et d'aujourd'hui du territoire de l'arrondissement d'AMBERT.

« Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ratifiée au 20 juin 2007 par plus de 78 États, le patrimoine culturel immatériel (PCI) – ou patrimoine vivant – est la source principale de notre diversité culturelle et sa continuation une garantie pour une créativité continue »

En 2011, un partenariat actif avec l'Association des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA), le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, l'association de la Vallée de la Dore, les communautés de Communes du territoire et les associations locales a permis de relayer sur le territoire de premières actions concrètes en vue d'une reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'Auvergne en tant qu'outil de développement.

Cette réflexion a abouti à la signature d'un marché public de prestations culturelles avec la SCOP SIRVENTES basée à Aurillac en avril 2012 permettant de mettre en œuvre un projet ambitieux sur 3 années.

Le prestataire devra mettre en valeur le patrimoine culturel Immatériel du territoire. Il devra jouer un rôle de coordinateur et de pilote de l'action avec l'ensemble des acteurs du terrain et mettre en œuvre des créations culturelles sur le territoire.

L'action culturelle pluriannuelle visée devra prendre en compte un travail :

- de collecte de la mémoire,
- des interventions en milieu scolaire,
- l'animation d'un réseau PCI,
- l'accompagnement d'événementiels ainsi que de la formation d'acteurs locaux.

Tenant compte des impératifs financiers, le SIVOM a décidé de créer **une tranche ferme** dans le marché permettant de finaliser le projet culturel et les financements des partenaires du SIVOM exigeant des prestations intellectuelles de la part du candidat retenu et **une tranche conditionnelle** en vue de la réalisation du projet culturel sur 3 années autour de :

- **La réalisation de films sur des personnages emblématiques du territoire ou portraits filmés.**
- **Une intervention en milieu scolaire autour du conte et de la création musicale.**
- **La création d'un fond documentaire sur le patrimoine culturel immatériel du territoire.**
- **OPTION : Des projets de création culturelle décentralisés sur l'ensemble du territoire du SIVOM**

Participation à divers projets :

1. Le topoguide du pays d'Ambert et Livradois Porte d'Auvergne : écritures de texte et transmission de photographies
2. « Nos voisins les arbres : un patrimoine remarquable » : participation à l'élaboration du projet de faire des articles dans le magazine Central Parc de septembre 2011 à août 2012 et écritures d'articles
3. Animation sur le respect à l'école Saint Joseph, Ambert
4. 5 interviews en août 2011 ont été réalisées par Pierre Chalvon de France Bleue Pays d'Auvergne dont une du Président du SIVOM, 2 de la responsable du service patrimoine du SIVOM, et 2 dans les entreprises de tresse Gauthier et de chapelet Béraudy et Vaure

6- SCOLARITE

6-1-AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL

Mis en place dans les années 90, ce dispositif unique et innovant permet aux établissements ruraux et à leurs enseignants de bénéficier de matériels pédagogiques variés, et de qualité dans des domaines aussi divers que les sciences, la lecture, l'E.P.S., les arts plastiques, l'informatique, etc.

Ce service public de proximité offre l'avantage à des écoles modestes de bénéficier, par mutualisation, de moyens équivalents à ceux dont disposent des établissements plus importants.

Ce partenariat entre l'Education nationale et le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT a été jusque là exemplaire (les communes abondent chaque année au budget « aide à la scolarité » à hauteur de 20.000€ en fonctionnement et en investissement).

Outre cette action, le budget aide à la scolarité intègre également le financement des frais de fonctionnement du **RASED d'AMBERT** pour un montant de 2524€ et de la **médecine scolaire** pour 1500€ (affranchissement, fournitures administratives, téléphone et matériel pédagogique). Ce financement date de plusieurs années déjà et devrait faire l'objet d'une convention avec l'Education nationale permettant de mieux connaître leurs activités sur le territoire du SIVOM.

Le matériel mis à disposition s'élève à près de 100 000 €uros représentant plus de **350 lots pédagogiques**.

Bilan 2011:

Malgré, la suppression du poste d'enseignant à mi temps à la rentrée scolaire 2011, un redéploiement de l'inspection d'AMBERT a permis d'avoir le même niveau d'aide technique que l'an dernier. De plus, le service s'est doté d'un nouveau site internet permettant de mieux gérer la demande de location des lots pédagogiques des enseignants. Le SIVOM assure désormais seul avec un agent de déchèterie le transport et la distribution des lots dans les écoles.

Le service transport dans les écoles correspondant à 12 jours de mise à disposition d'un agent de déchèterie (2370€ en 2011)

Les écoles et élèves concernés par l'aide à la scolarité :

Année scolaire	Nombre d'école	Nombre d'élèves
2010/2011	40	2199
2011/2012	39	2144
Evolution	-1 école de St Bonnet le Chastel	-55 Soit -2,5%

La contribution des collectivités pourrait être maintenue à 80€ par école et 4,50 € élève comme depuis 2010.

6-2 INSERTION SOCIALE DES GENS DU VOYAGE

Cette action, menée en collaboration avec le Centre de Circonscription Social d'Ambert, a débuté initialement le 1^{er} avril 2000. Suite à l'accès à un habitat adapté pour les familles sédentarisées d'Ambert en avril 2009, le Conseil Général a décidé de mettre fin à l'action en juin 2010.

6-3 Accompagnement à la scolarité et à la parentalité.

L'action du SIVOM qui a démarré en mars 2011 avec l'embauche d'une animatrice territoriale à mi temps. Elle concerne le collège Jules Romains à Ambert et déjà 30 élèves depuis le début de l'année scolaire. L'Éducation nationale, la Caisse d'allocations Familiales, le Conseil Général, la Mairie d'Ambert et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale financent cette action à hauteur de 60% pour un budget total de 20.000 € annuels. Une charte de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires qui se réunissent régulièrement pour piloter l'action.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des locaux adaptés au sein de l'établissement scolaire. Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et, plus généralement, une pédagogie de détour visant à redonner confiance à l'élève. Elles s'exercent dans un cadre laïc, non-prosélyte, assurant la mixité des garçons et des filles,

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

ouvertes à tous et gratuites. Cette action expérimentale dans le secondaire qui permettrait d'aider au total près de 40 élèves en fin d'année scolaire pourrait se généraliser dans les autres établissements du territoire du SIVOM dans l'attente de l'accroissement et de la pérennisation de son financement tout particulièrement du côté de l'Etat et du Conseil Général.

7-SPANC

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son annexe VI est désormais présenté sur les recommandations de la Direction Départementale et des Territoires (DDT).

7-1-CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Organisation administrative

Le SIVOM d'Ambert regroupe 58 communes. Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence assainissement non collectif sont les communes de :

Aix La Fayette, Arlanc, Ambert, Auzelles, Baffie, Bertignat, Beurrières, Brousse, Ceilloux, Chambon sur Dolore, Champetières, Chaumont le Bourg, Condat Les Montboissier, Cunihat, Domaize, Dorange, Dore l'Eglise, Echandelys, Eglisolles, Fayet Ronaye, Fournols, Grandrif, Grandval, Job, La Chapelle Agnon, La Forie, Le Brugeron, Le Monestier, Marat, Marsac en Livradois, Mayres, Medeyrolles, Novacelles, Olliergues, Saillant, Sauvessanges, St Amant Roche Savine, St Alyre d'Arlanc, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Clément de Valorgue, St Eloy la Glacière, St Ferréol des Côtes, St Germain l'Herm, St Gervais Sous Meymont, St Just, St Martin des Olmes, St Pierre la Bourlhonne, St Romain, St Sauveur la Sagne, Tholières, Tours sur Meymont, Valcivieres, Vertolaye, Viverols.

4 communes hors arrondissement ont adhéré au service au sein de notre collectivité : *Pignols, Egliseneuves des Liards, Sugerès et Sallédès*. Le SPANC regroupe donc **59 communes**.

Par délibération en date du 23 juin 2011, le SIVOM a accepté l'adhésion des communes de Ambert, Job, St Amant Roche Savine, St Gervais s/ Meymont et Valcivieres. En revanche, les communes de la Chaulme et de St Anthème ont quitté le SPANC durant l'année 2011

1.2 Condition d'exploitation

Le SPANC est géré en régie directe à l'exclusion des prestations suivantes qui font l'objet d'un marché de prestation de service ou de travaux :

Prestation	Titulaire du marché	Montant versé en 2011
Entretien : Vidange	Assainissement Curage du Forez	27000€ Par les usagers en direct

Par ailleurs le règlement en vigueur du service d'assainissement non collectif a été adopté par délibération du **17 février 2011**.

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif concerne **10 000** installations représentant environ **25000** habitants.

1.4 Prestations assurées par le SPANC

Le SPANC assure :



Le contrôle des installations d'assainissement non collectif :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées
- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.
C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de **_____** ans. Non déterminé à ce

jour

Cependant, en fonction de la gravité de la pollution, le SIVOM a décidé de contrôler en 2012 une nouvelle les points noirs (rejet direct dans le milieu aquatique) représentant près de 700 installations.

et à la demande du propriétaire (compétence facultative):



L'entretien des installations vidange des fosses septiques/ toutes eaux.

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

1.4.1.1.1.1.1 A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input checked="" type="checkbox"/>

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service est de _____ (indicateur D302.8).

1.6 Données annuelles

L'activité du SPANC pour l'exercice **2011** est la suivante :

Prestation		2010	2011	Variation
Contrôle des installations	Nombre de contrôles de conception d'installation nouvelle + contrôle de bon exécution	60	40	-20
	Nombre de contrôles de conception d'installation réhabilitée + contrôle de bon exécution	43	54	+ 11
	Nombre de diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	274	294	+ 20
Nombre d'intervention pour vidange de fosse		77	80	+ 3

TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2011 ont été votés par l'assemblée délibérante via une délibération en date du 17 février 2011 réactualisée le 23 juin 2011.

2.2 Prix du service d'assainissement non collectif

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations.

Les tarifs applicables au 31/12/2011 sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires

	2010	2011	variation
Contrôle diagnostic installation existante	40 €	60 €	+50 %
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	40 €	60 €	0 %
Contrôle de conception d'une installation neuve	67.5 €	67.5 €	0 %
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	67.5 €	67.5 €	0 %

- pour les compétences facultatives

	2010	2011	variation
Vidange de fosse	Sept 2010 : 200 à 233 € HT selon capacité	200 à 233 € HT selon capacité	%
	€	20686.10 € TTC €	%
	€	€	%

7-3- RECETTES DU SERVICE ET TARIFICATION

7-3 Recette d'exploitation du SPANC

Au compte administratif 2011 les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

Nature de la recette d'exploitation	2010	2011	variation
Total recettes issues du contrôle obligatoire	19060€	11604,16€	-39 %
Total recettes issues des prestations facultatives	5805€	6444€	+11 %
Total autre recette facturé aux abonnés (1)	11837€	0€*	-100 %
Contribution du budget général (2)	0	44091€	+100%
Autre recettes	16860€	0€	-100 %
Total recette d'exploitation	53592€	62139,16€	+15,9 %

(1) pénalité prévue au règlement de service, ...

(2) délibération du 13 février 2011.

*Le prestataire du marché facture désormais directement aux abonnés .

7-3-INDICATEUR DE PERFORMANCE

La définition et le mode de calcul ci joint sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007 explicité sur le site Internet eaudanslaville.fr.

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre : d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2011**, d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2011**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année **2011**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

	2010	2011	Variation
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	798 BF + 487 NEUF= 1285	807 BF + 581 NEUF= 1388	+ 103
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	8011 + 487 = 8498	8195 + 581 = 8776	+ 278
Taux de conformité [%] (I) <u>Indicateur P301.3</u>	15%	15.8 %	

(I) nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité x 100
nombre total d'installations contrôlées

BF : Bon fonctionnement

La grille d'évaluation pour définir la non-conformité a été établie par _____.

7-4-FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montant des investissements engagés en 2011

Localisation des travaux	Objet des travaux (1)	Montant en € HT	Subvention accordée et identification du partenaire financier	Contribution du budget général (2)
		0 €	€ €	€
		0 €	€ €	€
		0 €	€ €	€
TOTAL		0€	€ €	€

(1) renouvellement, extension réseau, comptage, télégestion, traitement de l'eau, création point de captage, protection point de captage, augmentation de la capacité de stockage, autre à préciser

(1) autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

4.2 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant prévisionnel
	€
	€
TOTAL	€

NOTE DE SYNTHESE

TABLEAU DE BORD DU SPANC DU SIVOM AMBERT POUR L'EXERCICE BUDJETAIRE 2011

Population potentiellement concernée	25000 hab
Nombre d'installations recensées	10 000
Nombre d'installations contrôlées en 2011	388
Nombre d'installations contrôlées depuis la mise en place du SPANC	8776
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	
Recette d'exploitation	62139,16€
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	15,8%



LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2011
Par le SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT.
Article 133 du Code des Marchés Publics*

Montant HT N° de marché	Type de marché	Objet	Attributaire	Code postal.
<20k€				
01-2011	fournitures	Installation système de comptage et enregistrement de biogaz	France Biogaz Environnement	84820
02-2011	travaux	Construction dalle béton ISDND du POYET	SEPTIER	63990
03-2011	fournitures	Dotation équipement de protection individuel	MABEO	25000
06-2011	Services	Audit de certification ISO 14001 de l'ISDND du Poyet	BCS CERTIFICATION	69200
07-2011	services	Maintenance de la station d'épuration de l'ISDND du Poyet	VEOLIA EAU	42406
08-2011	Fournitures	Sacs de tri	SOPAVE	12110
12-2011	Services	Refonte et création d'un site Internet	Elforia Design	63600
13-2011	fournitures	Contenants de collecte déchets	CITEC Environnement	92737
16-2011	Services	Coordination SPS installation station d'épuration	APAVE	63000
15-2011	Services	Assistance maîtrise d'ouvrage installation station d'épuration	CPGF-HORIZON	63450
17-2011	services	Assistance dépôt permis de construire station d'épuration	Cabinet FAGET	63600
19-2011	Fournitures	Location véhicule utilitaire kangoo de longue durée	Renault Ricoux	63600
20-2011	Services	Assistance maîtrise d'ouvrage location station d'épuration	CPGF-HORIZON	63450
21-2011	fournitures	Acquisition et réparation de bennes pour déchèteries	AMBERT BENNES	63600
26-2011	Fournitures	Acquisition flotte téléphones portables simples et PTI	SRTC	45800
28-2011	prestations	Nettoyage du bassin des eaux pluviales et autres	VEOLIA EAU	63801
	Prestations	Assistance étude diagnostique du contrôle de l'existant des installations individuelles d'assainissement du SPANC	EACS	63720
	Prestations	Formations informatique en direction du personnel	ATLAS FORMATION	63000
	Prestations	Réalisation d'un audit blanc pour la certification ISO 14001	CQFD (ce qu'il faut démontrer)	43700
	Prestations	Formations de prévention et de sécurité auprès du personnel	SECURIGESTES	63160
	Prestations	Formation poids lourd FCO auprès du personnel	FC Formation	43350
	Prestations	Vérification des installations de gaz du SIVOM	VERITAS	63801
	Fournitures	Location de pompes	DELTA SERVICES	69960

SIVOM DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011.

		d'assainissement		
	Travaux	Evacuation des eaux pluviales local technique – ISDND du Poyet	DAUPHIN TP	63990
<90 k€				
04-2011	Fournitures	Fourniture de granulats de carrière pour l'ISDND du Poyet		
		Lots 8-10-12-13	MAGAUD	63220
		Lots 3-7-11	FAYE	63600
		Lots 4-6-9-14-15	SMTV	43370
		Lots 1-2-5-16-17	DAUPHIN TP	63990
05-2011	Fournitures	Produits de VRD et réseaux divers	FRANSBONHOMME	63540
11-2011	Services	Conception et impression des publications du SIVOM	Grain de vue	63830
14-2011	Fournitures	Fourniture de films biodégradables de couverture de l'ISDND du Poyet.	Envirocover	CANADA
24-2011	Prestations	Entretien Equipements de protection individuelle.	INITIAL	63110
25-2011	Travaux	Pose de carrelage siège du SIVOM et déchèteries.	CARTECH	63600
30-2011	Travaux	Travaux d'alimentation électrique de la nouvelle station d'épuration de l'ISDND du Poyet.	EIFFAGE ENERGIE	63202
	Prestations	Collecte et traitement des déchets d'activités de soins et risques infectieux (DASRI) et déchets ménagers spéciaux (DMS)	CHIMIREC Massif Central	48000
2010-24	Prestations	Acquisition photocopieur couleur et contrat de maintenance	DESK SUD	63800
Montant HT < 193K€	Type de marché	Objet	Attributaire	Code postal.
		NEANT		
Supérieur à 193K€				
10-2011	Services	Traitemennt des lixiviats	OVIVE- MOBIPUR	59113

* « Le pouvoir adjudicateur publie chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie. ».